

**Analyse de la charge de travail  
des enseignant-e-s de  
l'enseignement spécialisé  
(ATE IV)**

---



**François Ducrey  
Édith Guilley  
Youssef Hrizi  
Franck Petrucci**

**Avec la collaboration d'Elisabeth Issaieva Moubarak-Nahra**

**Janvier 2014**



**Analyse de la charge de travail  
des enseignant-e-s de  
l'enseignement spécialisé  
(ATE IV)**

---

**François Ducrey  
Édith Guilley  
Youssef Hrizi  
Franck Petrucci**

**Avec la collaboration d'Elisabeth Issaieva Moubarak-Nahra**

**Janvier 2014**

## Remerciements

Nos remerciements s'adressent aux interlocuteurs et interlocutrices qui nous ont accompagnés dans la réalisation de cette étude.

Nous remercions tout particulièrement les enseignant-e-s spécialisé-e-s pour leur investissement et le temps qu'ils et elles nous ont consacré.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer lors d'entretiens, de même que les membres du groupe d'accompagnement qui ont été consultés au moment de l'élaboration du questionnaire.

Nos remerciements vont enfin aux collaborateurs du SRED, M. G. Charmillot qui a géré les aspects informatiques de l'enquête en ligne et M. N. Jagasia, responsable de l'édition ainsi qu'à M. G. Ferro-Luzzi, directeur scientifique au SRED qui a relu le manuscrit.

### Avertissements

- ♦ Le présent rapport constitue le troisième volet d'une série de recherches menées par le SRED sur la charge de travail des enseignant-e-s à Genève. Son contenu et sa structure peuvent donc se révéler relativement proches des rapports antérieurs.
- ♦ Ce rapport utilise le langage épïcène.
- ♦ Il a été remis au mandant au mois de juin 2013.

---

### Compléments d'information :

François Ducrey  
Tél. +41/0 22 546 71 61  
[francois.ducrey@etat.ge.ch](mailto:francois.ducrey@etat.ge.ch)

Édith Guilley  
Tél. +41/0 22 546 71 51  
[edith.guilley@etat.ge.ch](mailto:edith.guilley@etat.ge.ch)

Youssef Hrzi  
Tél. +41/0 22 546 71 32  
[youssef.hrzi@etat.ge.ch](mailto:youssef.hrzi@etat.ge.ch)

Franck Petrucci  
Tél. +41/0 22 546 71 22  
[franck.petrucci@etat.ge.ch](mailto:franck.petrucci@etat.ge.ch)

### Responsable de l'édition :

Narain Jagasia  
Tél. +41/0 22 546 71 14  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

### Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)  
12, quai du Rhône - 1205 Genève - Suisse  
Tél. +41/0 22 546 71 00  
Fax +41/0 22 546 71 02

Internet : <http://www.ge.ch/sred>

Document 14.003

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du Service de la recherche en éducation.*

---

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
Objectifs de la recherche .....	6
Organisation du rapport .....	6
<b>1. Cadrage théorique</b> .....	<b>7</b>
1.1 Complexité de l'activité de l'enseignant-e .....	7
1.2 La charge de travail : définition et mesures .....	8
1.3 Temps de travail officiel et effectif .....	9
<b>2. Méthodologie de recherche</b> .....	<b>11</b>
2.1 Questions de recherche.....	11
2.2 Partenaires de la recherche.....	11
2.3 Phases préliminaires de la recherche.....	11
2.3.1 Résultats de la phase préliminaire : la diversité des tâches des enseignant-e-s.....	12
2.4 Recueil des données .....	13
2.4.1 Le questionnaire.....	13
2.4.2 Les modalités de passation .....	13
2.4.3 Les limites et les biais.....	14
2.5 Champ de l'étude .....	14
2.5.1 Population interrogée .....	14
2.5.2 Taux de réponse .....	14
2.5.3 Représentativité des répondants.....	15
2.6 Procédure de recherche .....	16
2.7 Traitement des données : cohérence des données .....	16

<b>3. Présentation des résultats.....</b>	<b>17</b>
3.1 Les tâches des enseignant-e-s spécialisé-e-s.....	18
3.1.1 <i>La spécificité des responsables pédagogiques</i> .....	18
3.1.2 <i>Répartition en pourcentage des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s</i> .....	21
3.1.3 <i>L'influence des facteurs personnels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s</i> .....	24
3.1.4 <i>L'influence des facteurs structurels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s</i> .....	26
3.2 Perceptions qu'ont les enseignant-e-s spécialisé-e-s sur leur charge de travail.....	28
<b>Conclusion .....</b>	<b>33</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>35</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>37</b>
Annexe I : Mandat du Secrétariat général du DIP .....	37
Annexe II : Questionnaire .....	40

## Introduction

Les pratiques d'enseignement sont l'objet de nombreuses études réalisées depuis les années 1970 selon différentes perspectives théoriques développées en pédagogie sous le terme générique d'analyse des « processus d'enseignement ». Ces études ont pour objectif de décrire l'activité des enseignant-e-s, de rendre compte de leurs pratiques ou encore de comprendre les mécanismes sous-jacents au fonctionnement des processus d'enseignement. Jusque dans les années 1990, la majorité des travaux consiste à étudier ce que font les enseignant-e-s *en présence* des élèves (Bayer & Ducrey, 2001 ; Durand, 1996).

L'étude des pratiques des enseignant-e-s *hors de la présence des élèves* a débuté en Europe il y a une quinzaine d'années. Il en ressort que leurs activités hors de la classe en lien avec l'enseignement (tâches pédagogiques) sont nombreuses et variées, allant de la planification des savoirs à enseigner à la correction des évaluations. Ces travaux sont très rarement centrés sur l'étude des tâches non directement liées à la fonction d'enseignement (tâches de gestion et d'organisation). Ainsi, les recherches actuelles ne permettent pas d'inférer la part que les tâches pédagogiques et celles de gestion et d'organisation occupent effectivement dans le temps de travail hors classe des enseignant-e-s. De plus, l'essentiel des recherches sur le temps de travail des enseignant-e-s portent sur l'enseignement ordinaire et non sur l'enseignement spécialisé qui scolarise les élèves à besoins éducatifs particuliers.

A Genève, la volonté de promouvoir l'école inclusive (Bureau international de l'éducation, 2010) a abouti, en 2010, à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) selon laquelle « l'intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation est recherchée ». La LIJBEP a pour objectif principal de définir les prestations offertes par l'Office médico-pédagogique (OMP), chargé de l'enseignement spécialisé des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Par le biais de cette loi, l'Etat manifeste son soutien aux initiatives permettant à cette population d'accéder à l'enseignement ordinaire. Parallèlement, la nouvelle organisation de l'école primaire a également nécessité une collaboration accrue entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé (Direction générale de l'enseignement primaire, 2011). L'école genevoise offre ainsi, au sein d'un même système, deux filières scolaires distinctes ; l'une dite ordinaire, la seconde relevant de l'enseignement spécialisé, la perméabilité entre les deux filières étant souhaitée et encouragée par la création de passerelles afin d'assurer une mobilité certaine aux enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (Schümperli Younossian, 2010).

La présente recherche, résultat d'une enquête adressée aux maître-sse-s généralistes de l'enseignement spécialisé, se centre sur leur temps de travail hebdomadaire selon différents contextes d'intervention et d'affectation des collaborateur-trice-s (centres médico-pédagogiques ; regroupements de classes spécialisées ; écoles de formation préprofessionnelle ; classes intégrées<sup>1</sup>). Elle permettra au secrétariat général du DIP de s'appuyer sur des éléments chiffrés pour mener à bien la révision du cahier des charges qui devra mieux tenir compte des réalités de travail en vigueur chez les maître-sse-s généralistes de l'enseignement spécialisé. Nous espérons aussi que les éléments apportés permettront de rendre caduque l'idée encore communément admise qui consiste à croire que le métier d'enseignant-e se résume à la seule transmission de savoirs face aux élèves.

---

<sup>1</sup> Les écoles de formation préprofessionnelle et les centres médico-pédagogiques sont des écoles séparées des écoles ordinaires. Elles sont différenciées en fonction de l'âge et du type de déficience ou de difficultés déclarées des élèves et offrent à ceux-ci une prise en charge scolaire spécialisée et thérapeutique globale. Les classes intégrées et les regroupements de classes spécialisées sont des classes à effectif réduit tenues par un ou une enseignante spécialisée et situées dans une école de l'enseignement ordinaire. Les élèves de ces structures peuvent être intégrés individuellement ou en dyade et à des taux horaires variables dans des classes ordinaires.

## **Objectifs de la recherche**

Dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges des maître-sse-s généralistes de l'enseignement spécialisé, le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) en janvier 2013 pour mener une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement spécialisé.

Les objectifs de la recherche sont de :

- quantifier la charge de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s et décrire la variété et la répartition des tâches qui la composent (tâches pédagogiques, de gestion et d'organisation) ;
- identifier les facteurs personnels et structurels induisant des variations dans la répartition des tâches hebdomadaires ;
- analyser la perception qualitative qu'ont les enseignant-e-s de leur propre charge de travail.

Le présent rapport constitue le quatrième volet d'une série de recherches menées par le SRED sur le thème de la charge de travail des enseignant-e-s à Genève. Cette étude, centrée sur les enseignant-e-s spécialisé-e-s, s'inscrit dans la continuité de trois recherches réalisées entre 2010 et 2013 auprès des enseignant-e-s du secondaire (ATE I) (Ducrey et al., 2010a), des enseignant-e-s des centres de formation professionnelle (ATE II) (Ducrey et al., 2010b) et des enseignant-e-s du primaire (ATE III) (Ducrey et al., 2013). De ce fait, l'instrument de récolte des données et la structure du présent rapport ont été inspirés par les travaux conduits précédemment.

## **Organisation du rapport**

Le premier chapitre précise la notion de temps de travail des enseignant-e-s et rappelle les résultats de précédentes recherches internationales et suisses portant sur la charge et le temps de travail des enseignant-e-s.

Le second chapitre se focalise sur la méthodologie mise en œuvre et présente successivement les questions de la recherche, les partenaires, les phases préliminaires de la recherche, le recueil des données avec l'introduction du questionnaire adressé au corps enseignant spécialisé, les modalités de passation du questionnaire ainsi que les limites et biais de l'étude. Il précise le champ de l'étude en décrivant la population interrogée, le taux de réponse de l'enquête et la représentativité des répondant-e-s. Enfin, il présente la procédure de recherche ainsi que les difficultés rencontrées lors du traitement des données.

Le troisième chapitre est dédié à la présentation des résultats. Nous présentons la charge de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s, la répartition des tâches hebdomadaires, les facteurs personnels et structurels qui influent sur la répartition des tâches et les perceptions des enseignant-e-s quant à leur charge de travail.

Pour terminer, la conclusion rappelle brièvement les principaux résultats de l'étude en les insérant dans le cadre plus général de la recherche sur la charge de travail des enseignant-e-s.

# 1. Cadrage théorique<sup>2</sup>

## 1.1 Complexité de l'activité de l'enseignant-e

Comme tout travail humain, l'activité de l'enseignant-e est composée de tâches multiples (Clot, 1999 ; Leplat & Hoc, 1983). Toutefois, dans le cadre de l'enseignement, l'activité et les tâches assignées à l'enseignant-e comportent certaines spécificités. L'une de ces spécificités principales réside dans la multiplicité de l'agent auquel s'adresse l'activité de l'enseignant-e, puisqu'il fait face à un groupe plus ou moins hétérogène d'élèves. Son activité en classe consiste à organiser et réaliser «...un travail collectif pour instaurer chez les élèves un rapport culturel à un objet de savoir, afin de modifier leur rapport personnel à ce savoir » (Amigues, 2002, p. 10). Des interactions sont donc supposées à la fois avec des individualités et avec l'ensemble du groupe. L'activité de l'enseignant-e dépend donc de la situation de la classe et de ses différentes contraintes qui peuvent être opérationnalisées selon trois ordres (Bayer, 1986 ; Bayer & Ducrey, 2001) :

- ♦ les *contraintes de programme* qui renvoient à la finalité et au but d'une formation donnée et de leur représentation par les acteurs scolaires, ce qui déterminerait au final leurs comportements et actions. Les finalités peuvent varier d'un enseignement à l'autre (acquérir des connaissances, développer des savoir-faire particuliers) ;
- ♦ les *contraintes de fonctionnement* incluent des éléments se rapportant à la composition et à la manière dont est organisé un système d'enseignement (les classes et les effectifs d'élèves, le type et le nombre d'enseignants, les modalités du temps scolaire, l'espace) ;
- ♦ les *contraintes de forme* se rapportent à la nature de l'activité et aux tâches effectives, réalisées dans une classe donnée au cours des interactions entre l'enseignant-e et les élèves. Comme le précisent Bayer & Ducrey (2001, p. 268) : « les interactions d'enseignement s'agencent pour former de véritables scénarios de communications » autour de l'activité et des tâches spécifiques.

En résumé, l'enseignement serait donc marqué par la complexité de la situation de la classe, des programmes et le fonctionnement des établissements (Bayer, 1986). Dans le même ordre d'idées, Durand (1996) insiste sur l'importance des tâches, et surtout sur les contraintes situationnelles les définissant. Selon lui, c'est également à partir de ces contraintes que l'activité d'enseignement peut être appréhendée. En s'appuyant sur des notions empruntées à l'ergonomie et à la cognition située, il propose un cadre général d'analyse du travail des enseignant-e-s. Il part de la distinction de l'activité et de la tâche, pour différencier la tâche *prescrite* de la tâche *effective*.

La tâche prescrite occupe une place importante dans l'analyse du travail humain (Leplat & Hoc, 1983). Toutefois, dans la recherche en éducation, alors que les prescriptions se font de plus en plus nombreuses et connaissent des formes de plus en plus variées, celles-ci n'ont pas été systématiquement prises en compte dans la compréhension du travail enseignant (Amigues, 2002). Ce n'est que récemment, avec l'émergence en particulier de l'approche ergonomique du travail enseignant, que l'analyse de la tâche est envisagée autrement. Selon cette approche, les tâches réalisées par les enseignant-e-s ne sont pas la simple exécution du prescrit, mais une véritable mise à l'épreuve : « un travail de réélaboration de ce qu'il faut faire en ce qu'il y a à faire dans telle situation » (Amigues, 2002, p. 202). À partir de ce postulat, le travail enseignant peut être défini comme une activité consistant à réélaborer les prescriptions reçues en vue d'organiser les conditions des apprentissages des élèves (Amigues, 2002). Ce travail de réélaboration des tâches prescrites est par ailleurs soumis à des contraintes de fonctionnement, de forme et de programme, qui limitent la marge de manœuvre et rendent les ajustements difficiles à effectuer (Bayer, 1986 ; Durand, 1996). Dans ces conditions, l'autonomie de l'enseignant-e se voit réduite et laisse place aux tâches routinières et codifiées (Bayer, 1986 ; Yinger, 1980). À la lumière de cette analyse, les tâches des enseignant-e-s apparaissent comme soumises à la recherche d'un équilibre entre contrainte et autonomie (Durand, 1996).

---

<sup>2</sup> Les points 1.1 et 1.2 sont des extraits du rapport « Analyse de la charge de travail des enseignants des centres de formation professionnelle ».

Une autre particularité de l'activité interactive de l'enseignant-e est le fait que les systèmes cognitifs qui se rencontrent, celui de l'enseignant-e et celui des élèves, sont différents et dissymétriques : l'enseignant-e est doté en principe de connaissances vastes et variées, tandis que les élèves ont des structures cognitives encore en phase de développement (Durand, 1996).

## 1.2 La charge de travail : définition et mesures

Bien que le concept de « charge de travail » ait fait l'objet d'analyses dans le champ de la psychologie du travail depuis fort longtemps, il continue de susciter des interrogations lorsqu'il s'agit de délimiter son contenu (Djibo, Valléry, & Lancry, 2006 ; Hamon-Cholet & Rougerie, 2000 ; Hoc & Darses, 2004). Pour un certain nombre de chercheur-e-s, « la charge de travail » est une notion floue et vague, comportant plusieurs aspects mais dont les contours sont difficiles à cerner (Jourdan & Theureau, 2002 ; Leplat, 1976, 2002 ; Montmollin & Theureau, 2002). Selon eux, la difficulté provient du fait que « la charge de travail » est étroitement liée à la complexité du travail humain, considéré comme le produit de l'articulation de l'activité et des tâches multiples. Pour comprendre ce concept, il faudrait donc tenir compte des caractéristiques de l'agent, de l'activité et de la tâche qui sont les dimensions principales de chaque travail humain. Szekely (1975) propose une définition qui semble assez bien caractériser la charge de travail comme « *un état de mobilisation global de l'opérateur humain résultant de l'accomplissement d'une tâche mettant en jeu le traitement de l'information. Elle symbolise le coût de ce type de travail pour l'opérateur* ». Pour l'estimer, il faudrait tenir compte des mécanismes mis en œuvre par l'individu en vue d'exécuter une tâche et les conséquences que cela peut avoir sur lui.

Comme le souligne Leplat (2000, 2002), la charge de travail dépend à la fois de l'exigence de la tâche et des ressources mobilisées qui varient dans le temps et selon les individus.

En lien avec la notion de charge travail, deux termes paraissent importants : surcharge de travail et sous-charge de travail (Hoc & Darses, 2004). On observe une surcharge de travail lorsque les ressources de l'individu sont dépassées par le coût que nécessite la réalisation des tâches. Par exemple, plus la quantité d'informations à traiter sera grande, plus le poids du coût additionnel augmentera. Au-delà de sa limite de capacité, l'individu se retrouve en surcharge. A l'inverse, nous pouvons considérer que l'individu est en sous-charge de travail lorsque le coût nécessaire à l'exécution de la tâche ou la quantité d'informations sont en deçà des ressources employées.

Comme nous venons de le voir, la « charge de travail » est un concept complexe, composé d'éléments multiples, variables dans le temps, selon les individus et les situations. C'est pourquoi, comme le précise Leplat (2000, p. 67), « *il est illusoire de rechercher un indice unique pour rendre compte de manière satisfaisante de la charge représentée par une activité dont on sait, aussi simple soit-elle, qu'elle met en jeu des systèmes fonctionnels divers, réglés par des coordinations multiples* ».

L'évaluation de la charge de travail nécessite au contraire une analyse des systèmes et fonctions mis en œuvre pour fournir des indicateurs précis qui apporteront des informations utiles. Différents indicateurs sont proposés en vue de fournir des indices relevant des différentes composantes du travail qui ont été évoquées, facilitant ainsi l'opérationnalisation de la charge de travail dans une situation donnée. Ces indicateurs peuvent être regroupés en quatre catégories (Leplat, 2000). La première est constituée d'indicateurs physiologiques permettant de mesurer le rythme cardiaque, la dépense énergétique ou encore la pression artérielle, etc. Dans la deuxième catégorie, on trouve les « indicateurs de l'activité et de la tâche », soit ceux qui permettent d'estimer la vitesse d'exécution, de précision, ou encore de l'organisation des tâches. En troisième lieu, il existe des indicateurs issus de procédures indirectes d'évaluation qui font appel à une seconde tâche (ou tâche ajoutée). Ils partent de l'idée « *que la capacité de travail de l'homme est limitée et que la charge relative à un travail peut être représentée par la fraction que cette capacité occupe par ce travail* » (Leplat, 1976, p. 199). En partant de ce principe, la procédure d'évaluation se déroule en deux étapes : d'abord, l'individu exécute une tâche simple dans le but de saturer sa capacité, puis commence une deuxième tâche dans le cadre du travail à mesurer. La fraction de dégradation qui se répercutera sur la performance dans la deuxième tâche est utilisée comme indicateur de la charge du travail en question. Enfin, il convient de mentionner une dernière catégorie importante puisqu'elle inclut les indicateurs les plus souvent utilisés pour des raisons de faisabilité et simplicité. Il s'agit des indicateurs se rapportant au *sentiment de charge*. Celle-ci consiste précisément à mesurer et évaluer la charge de travail à l'aide

de questionnaires et d'échelles, en demandant à la personne effectuant une tâche d'exprimer sa charge de travail estimée. C'est la méthode adoptée dans le cadre de cette recherche.

### 1.3 Temps de travail officiel et effectif

Le *temps de travail officiel* correspond au nombre d'heures défini par le contrat d'engagement ; il est donc variable en fonction du taux d'activité. A Genève, au sein de l'administration cantonale, le temps de travail annuel est, en moyenne pour un plein temps, de 1800 heures par an, en référence à 40 heures par semaine avec 5 semaines de vacances et 10 jours de congés officiels. Ces éléments ont notamment été rappelés dans un protocole d'accord signé en 2010 entre le DIP et les associations représentatives des enseignant-e-s du secondaire et dans lequel il est précisé que « *la durée normale du travail du personnel de l'administration cantonale est de 40 heures par semaine avec 5 semaines de vacances annuelles. La charge annuelle est de 1800 heures par année et toute appréciation de la charge de travail se situe dans ce cadre* ». Par ailleurs, dans le cahier des charges des enseignant-e-s élaboré par la DGEP, il est précisé que l'horaire hebdomadaire des enseignant-e-s se compose de cinq temps distincts :

- ♦ un temps d'enseignement en présence des élèves ;
- ♦ un temps de gestion et planification du travail ;
- ♦ un temps d'entretien avec les parents ;
- ♦ un temps de concertation avec les enseignant-e-s et les autres partenaires de l'école ;
- ♦ un temps de réflexion et discussion avec l'autorité et/ou toute personne mandatée.

Il n'existe toutefois aucun document de référence qui quantifie explicitement chacun de ces temps. En effet, à l'heure actuelle, la durée du travail et l'horaire réglementaire ne sont chiffrés ni dans le règlement B510.04 (2002) qui fixe le statut des membres du corps enseignant (RStCE) ni dans le cahier des charges élaboré par la DGEP. Des discussions visant à clarifier ces éléments ont eu lieu entre les autorités scolaires et les associations professionnelles. Un accord entre le Conseil d'Etat et les syndicats d'enseignant-e-s devrait être signé en octobre 2013. Le cas échéant, il devrait se traduire ensuite par des modifications réglementaires.

Selon les périodes de l'année plus ou moins chargées (p. ex. ensemble des rapports d'élèves à rédiger, session d'entretiens à mener avec les parents d'élèves), selon les classes ou les degrés, selon les directives ou innovations en cours au niveau des systèmes scolaires, le *temps de travail effectif* – réellement réalisé par l'enseignant-e – peut être égal, supérieur ou inférieur au temps de travail officiel. Plusieurs études quantitatives menées dans des pays occidentaux, dont la Suisse, ont évalué le temps de travail effectif des enseignant-e-s (Angle et al., 2008 ; Direction de l'évaluation et de la prospective, 2001 ; Landert & Brägger, 2009 ; Menter et al., 2006 ; Papart, 2003) (*Tableau 1*). Les recherches mentionnées dans le *Tableau 1* relèvent un temps de travail effectif moyen pour un plein temps dans l'enseignement primaire variant de 45h15mn à 51h30mn selon le pays considéré<sup>3</sup>.

Tout en mettant en évidence la variabilité entre enseignant-e-s sur le temps de travail effectif<sup>4</sup>, l'étude suisse de Landert et Brägger, menée sur l'enseignement primaire et secondaire, met l'accent sur celles et ceux qui travaillent plus de 48 heures par semaine : ces personnes représentaient 38% du corps enseignant en 1999 contre 54% en 2009. En Suisse alémanique, le temps de travail annuel effectif est estimé à 2070 heures pour le primaire (pour un temps de référence officiel de 1950 heures), ce qui correspond à 3.3 semaines non rémunérées par année (Landert & Brägger, 2009). Selon cette même étude suisse, l'augmentation du temps de travail effectif depuis 1999 est plus prononcée pour le primaire ; elle est due à la part en hausse des tâches administratives et des temps de concertation (Landert & Brägger, 2009).

---

<sup>3</sup> Si l'on met à part l'étude genevoise qui définit le plein temps différemment des autres recherches et dont l'objet d'étude principal est la santé des enseignant-e-s et non leur temps de travail hebdomadaire.

<sup>4</sup> En 2009, pour 10% des enseignant-e-s interrogé-e-s, le temps requis pour accomplir toutes les tâches professionnelles en présence et en l'absence des élèves est inférieur ou égal à 40h hebdomadaire ; 37% accordent de 40h à 48h par semaine pour mener à bien l'exercice de leur profession et 54% travaillent plus de 48h.

Si ce n'est l'étude française qui date de 2001, les autres études plus récentes (*Tableau 1*) mettent en évidence que les tâches des enseignant-e-s menées hors de la classe représentent plus de 50% du travail effectif hebdomadaire<sup>5</sup>. Le temps de travail hors enseignement est donc tout aussi important, voire parfois plus important que le temps de travail avec les élèves en classe. Si l'on se limite à commenter la répartition du temps accordé aux différentes tâches estimées par l'enquête suisse (qui est par ailleurs assez similaire à celle produite par les autres études mentionnées dans le *Tableau 1*), l'enseignement en classe représente 46% du temps de travail effectif, les tâches de préparation et de correction occupent 26%, les tâches de planification à long terme de différentes activités 8%, les tâches administratives 5%, les réunions de collaboration 6%, les entretiens avec les parents et les élèves 4%, et la formation continue 5%.

**Tableau 1. Études quantitatives sur le temps de travail effectif des enseignant-e-s**

Auteurs [pays]	Ordre d'enseignement	Effectif du corps enseignant	Temps de travail effectif (moyenne pour le primaire) - plein temps	% du temps de travail effectif dévolu aux tâches hors classe
Landert et Brägger, 2009 [Suisse alémanique]	Préscolaire Primaire Secondaire	4'411	49 h 15 mn (semaine sans jour férié) 12 h 15 mn (semaine de vacances)	54%
Angle et al., 2008 [Angleterre et Pays de Galles]	Primaire Secondaire	1'903	51 h 30 mn (semaine de mars)	60%
Menter et al. 2006 [Écosse]	Préscolaire Primaire Secondaire	2'400	45 h 15 mn/semaine (écart type : 7h)	51%
Papart, 2003 [Genève]	Primaire	1'702 (enseignant-e-s et éducateur-trice-s)	42 h 30 mn/semaine <sup>(a)</sup>	-
Direction de l'évaluation et de la prospective, 2001 [France]	Primaire	722	42 h 15 mn/semaine <sup>(b)</sup>	41%

<sup>(a)</sup> Cette recherche définit le plein temps (>90%) différemment des autres études.

<sup>(b)</sup> Dans cette étude, les heures consacrées chez soi au travail de professeur des écoles (7.4h) ne sont pas comptabilisées dans le temps de travail total hebdomadaire.

<sup>5</sup> En France, en 2001, les tâches hors classe représentaient 41% du travail effectif hebdomadaire mais les obligations de service étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

## 2. Méthodologie de recherche

### 2.1 Questions de recherche

Dans le but d'étudier la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement spécialisé, nous avons formulé les quatre questions de recherche suivantes :

- Q1. Quels sont les différents types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s ?
- Q2. Dans quelle mesure ces tâches et leur répartition dépendent-elles de facteurs personnels ?
- Q3. Dans quelle mesure ces tâches et leur répartition dépendent-elles de facteurs structurels ?
- Q4. Comment les enseignant-e-s spécialisé-e-s perçoivent-ils leur charge de travail ?

### 2.2 Partenaires de la recherche

Pour réaliser cette recherche, le SRED a pu compter sur le soutien d'un groupe d'accompagnement comprenant des membres de la direction de l'OMP et des représentant-e-s de l'association professionnelle de la Société pédagogique genevoise (SPG). Ce groupe a appuyé l'équipe de recherche dans l'élaboration du questionnaire en lui fournissant des informations utiles (textes officiels, directives, etc.) et en facilitant les contacts avec les enseignant-e-s rencontré-e-s lors d'entretiens.

Le groupe d'accompagnement était composé de :

- M. Dandelot, directeur pédagogique de l'OMP,
- Mme Vincent Gatti, directrice opérationnelle pédagogique de l'OMP,
- les représentant-e-s de l'association professionnelle de la Société pédagogique genevoise (SPG).

### 2.3 Phases préliminaires de la recherche

La recherche a débuté en septembre 2012 avec une étude préliminaire dont le but était de récolter des informations en vue d'élaborer un questionnaire adapté à la problématique. Pour ce faire, dans un premier temps, l'équipe a mené une analyse des textes de référence, directives et textes légaux (notamment description des fonctions et cahier des charges des maître-sse-s généralistes spécialisé-e-s) afin de préciser les dispositions officielles en matière de charge de travail des enseignant-e-s genevois-es.

Dans un second temps, elle a conduit, entre les mois de septembre et novembre 2012, une série d'entretiens semi-directifs d'environ une heure auprès d'enseignant-e-s spécialisé-e-s et de formatrice-s intervenant à l'Institut universitaire de formation des enseignant-e-s (IUFÉ). Ainsi l'équipe a rencontré des enseignant-e-s travaillant dans des structures différentes<sup>6</sup> (regroupements de classes spécialisées, centres médico-pédagogique), des enseignant-e-s occupant des fonctions spécifiques (responsable pédagogique) et des enseignant-e-s intervenant auprès d'élèves/enfants de niveaux scolaires différents.

---

<sup>6</sup> Il convient de préciser que lors de la phase d'entretien, nous n'avons pas rencontré d'enseignant-e-s travaillant dans les écoles de formation préprofessionnelle (EFP).

Les entretiens visaient à recueillir leurs opinions sur les dimensions suivantes :

- ♦ l'importance des différentes composantes du temps de travail hebdomadaire décrites dans le cahier des charges,
- ♦ les différentes activités réalisées par les enseignant-e-s spécialisé-e-s durant la semaine de travail,
- ♦ les différents partenaires avec lesquels les enseignant-e-s sont amené-e-s à collaborer durant la semaine de travail,
- ♦ les différents facteurs (personnels et structurels) susceptibles, selon eux, d'apporter des variations dans leur charge de travail.

### **2.3.1 Résultats de la phase préliminaire : la diversité des tâches des enseignant-e-s**

La diversité des tâches des enseignant-e-s spécialisé-e-s est mise en évidence par (i) l'analyse de leur cahier des charges, complétée par (ii) l'analyse des entretiens préliminaires ainsi que par (iii) les apports des quelques recherches réalisées sur cette thématique.

Cette phase préliminaire nous a permis d'identifier les 19 tâches différentes présentées ci-dessous. Ces tâches sont réparties en deux catégories en fonction de leur lien (plus ou moins direct) avec l'activité d'enseignement proprement dite : les *tâches pédagogiques* d'une part, les *tâches d'organisation et de gestion* d'autre part.

#### **Tâches pédagogiques**

1. Enseignement en classe / Ateliers
2. Accueil scolaire
3. Préparation et planification de l'enseignement
4. Élaboration des évaluations
5. Correction des évaluations
6. Encadrement et animation d'activités éducatives

#### **Tâches d'organisation et de gestion**

7. Temps de synthèse en équipe
8. TTC (temps de travail en commun) informatifs et fonctionnement de l'établissement
9. Concertation entre enseignant-e-s (en dehors des TTC et des temps de synthèse en équipe)
10. Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement (en dehors des TTC et des temps de synthèse en équipe)
11. Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement
12. Temps de réflexion et de discussion avec la DOP/DSSI
13. Entretiens avec les parents d'élèves
14. Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement
15. Surveillance des récréations
16. Repas de midi
17. Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)
18. Tâches administratives
19. Autres tâches

Sous la rubrique « autres tâches », nous avons regroupé toutes les activités plus spécifiques ou plus ponctuelles qui ont été mentionnées par les enseignant-e-s. Ces dernières ne relèvent pas des autres catégories retenues puisqu'elles correspondent plutôt, en principe, à des tâches non réalisées de façon hebdomadaire. La modalité « autres tâches » englobe, par exemple, la formation continue, les lectures personnelles, l'organisation de manifestations de l'établissement, la visite de musées ou encore la rédaction de livrets scolaires.

## 2.4 Recueil des données

### 2.4.1 Le questionnaire

Le questionnaire<sup>7</sup> est structuré en trois parties : les variables descriptives, l'organisation du temps de travail et les perceptions de la charge de travail.

- ♦ La première partie du questionnaire permet de recueillir des données liées à la situation personnelle de l'enseignant-e (*genre, âge, années d'expérience*) et à son statut professionnel (*taux d'activité, type de structure, niveau scolaire de la structure, fonction(s) occupée(s), nombre d'élèves par classe/groupe*).
- ♦ La seconde partie du questionnaire se focalise sur l'organisation du temps de travail. Un agenda détaillé pour chaque jour de la semaine (du lundi au dimanche) permet de recueillir le temps consacré aux différentes tâches réalisées par les enseignant-e-s au cours d'une semaine « type ».
- ♦ La troisième partie du questionnaire tente de mieux cerner la perception qu'ont les enseignant-e-s de leur propre charge de travail. Cette dernière a été abordée par les dimensions suivantes :
  - la perception du temps à disposition pour accomplir les différentes tâches composant l'activité d'enseignant-e,
  - la perception de l'évolution du temps à consacrer aux différentes tâches au cours des cinq dernières années,
  - la perception de l'évolution du stress professionnel, de la satisfaction et de la charge de travail au cours des cinq dernières années,
  - le souhait d'opter (ou non) à nouveau pour la profession d'enseignant-e.

### 2.4.2 Les modalités de passation

Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des enseignant-e-s spécialisé-e-s au moyen d'une enquête en ligne<sup>8</sup>. Les enseignant-e-s avaient pour consigne de remplir l'agenda pour une des semaines comprises dans la période du 14 janvier au 24 février 2013. Un rappel a été envoyé chaque semaine à celles et ceux qui n'avaient pas encore répondu.

Une des difficultés de cette recherche résidait dans le choix de la période d'enquête. Cette dernière, définie en concertation avec le groupe d'accompagnement, devait comporter des semaines « type » qui soient assez représentatives de la charge de travail « moyenne » des enseignant-e-s. Nous souhaitons, en effet, éviter d'administrer le questionnaire lors de semaines qui ne reflètent pas une charge de travail hebdomadaire « ordinaire » des enseignant-e-s (p. ex. une semaine au mois de juin ou en début d'année scolaire). Par ailleurs, pour disposer de données comparables à celles des deux premiers volets de l'étude sur la charge de travail des enseignant-e-s (ATE I et II, Ducrey et al. 2010a/b), la période de passation du questionnaire ne devait pas non plus trop différer de celles retenues dans les recherches antérieures.

---

<sup>7</sup> Une version du questionnaire se trouve en annexe.

<sup>8</sup> Une invitation par courriel permettait d'accéder au questionnaire.

### 2.4.3 Les limites et les biais

Une première limite de cette recherche réside dans son caractère ponctuel. En effet, cette étude reflète la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s à un moment précis de l'année (période du 14 janvier au 24 février 2013) qui se veut correspondre à une semaine plus ou moins « moyenne ». Toutefois, nous sommes bien conscients de la variabilité de la charge de travail au cours de l'année scolaire. Il serait dès lors intéressant de répliquer cette étude en interrogeant les enseignant-e-s à différents moments (par exemple, durant les périodes consacrées à la rédaction de carnets, aux entretiens avec les parents d'élèves, ou encore durant la période des vacances scolaires).

Ces autres mesures permettraient de donner une vision plus complète de la charge de travail au cours de l'année scolaire<sup>9</sup>.

Une seconde limite de cette recherche est liée à l'aspect auto-rapporté de la mesure. La charge de travail est appréhendée ici par le biais des déclarations des enseignant-e-s et ne repose pas sur une mesure plus objective du temps consacré à chacune des tâches (par exemple par le biais d'observations dans les différentes structures du spécialisé).

## 2.5 Champ de l'étude

### 2.5.1 Population interrogée

Depuis sa création en 2010, l'OMP rassemble au sein d'une même structure du personnel éducatif (enseignant-e-s, éducateur-trice-s) et thérapeutique qui intervient dans le processus de formation des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les formations sont dispensées dans différentes structures. Ainsi, à la rentrée scolaire 2012-2013, le secteur spécialisé à Genève réunit 49 structures différentes ainsi que 21 regroupements de classes spécialisées.

La population interrogée dans le cadre de cette recherche est constituée de l'ensemble des enseignant-e-s spécialisé-e-s nommé-e-s à la rentrée 2012, soit 179 enseignant-e-s<sup>10</sup> travaillant au sein des structures de l'enseignement spécialisé (centres médico-pédagogiques, regroupements de classes spécialisées/classes intégrées et écoles de formation préprofessionnelle). Les maître-sse-s en formation, les éducateur-trice-s et toutes les personnes relevant du domaine thérapeutique (logopédiste, psychomotricien-ne, psychologue, pédopsychiatre) ont été exclu-e-s de cette enquête.

### 2.5.2 Taux de réponse

Afin de mieux appréhender la charge de travail effective des enseignant-e-s spécialisé-e-s, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des enseignant-e-s nommé-e-s à la rentrée 2012 (179 enseignant-e-s). Le taux de participation à l'enquête s'élève globalement à 38% (Tableau 2) ; il est variable selon le type de structure.

Tableau 2. Taux de réponse au questionnaire selon le type de structure

Type de structure	Nombre d'enseignant-e-s interrogé-e-s	Nombre de répondant-e-s	Taux de réponse
Regroupement de classes spécialisées/classes intégrées	61	30	49.2%
Centre médico-pédagogique (CMP)	95	37	38.9%
Ecole de formation préprofessionnelle (EFP)	23	1	-
<b>Ensemble des enseignant-e-s spécialisé-e-s</b>	<b>179</b>	<b>68</b>	<b>38.0%</b>

<sup>9</sup> La présente recherche ne permet donc pas de calculer un temps de travail annuel à partir du seul temps de travail estimé pour une semaine type (comprise entre le 14 janvier et le 24 février 2013). Certaines études (Landert et al. 2009) ont notamment montré que les enseignant-e-s travaillent aussi en partie durant leurs semaines de vacances. A Genève, ce temps de travail reste non quantifié.

<sup>10</sup> Recensé-e-s par le système d'information des ressources humaines (SIRH) du DIP.

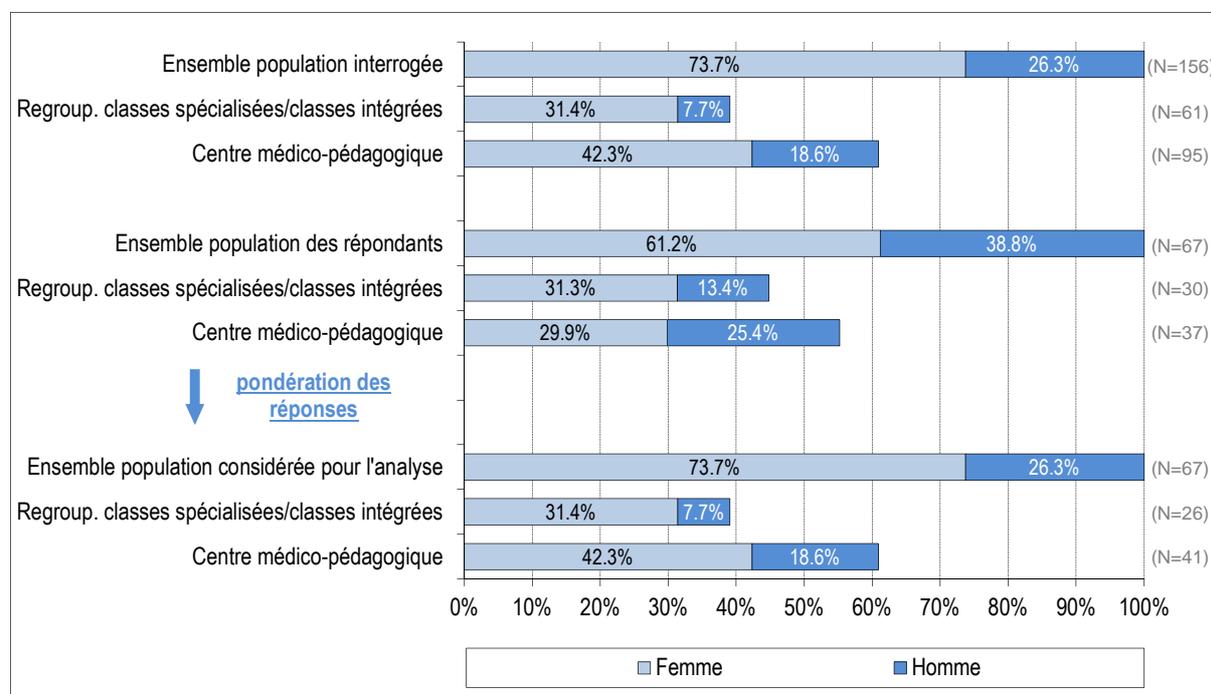
Pour les enseignant-e-s qui travaillent dans les écoles de formation préprofessionnelle (EFP), seul un questionnaire nous a été retourné. Dès lors, l'analyse de la charge de travail dans ce type de structure ne peut être conduite. Par conséquent, la présente étude se focalise exclusivement sur les enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillant dans les regroupements de classes spécialisées/classes intégrées ou dans des centres médico-pédagogiques (soit 67 individus au total).

### 2.5.3 Représentativité des répondants

Dans le but de généraliser les résultats à l'ensemble des enseignant-e-s, il convient dès lors de veiller à ce que les caractéristiques des 67 répondant-e-s<sup>11</sup> ne diffèrent pas de celles de l'ensemble du corps enseignant (156 enseignant-e-s travaillant dans les centres médico-pédagogiques et les regroupements de classes spécialisées/classes intégrées), notamment du point de vue du genre et du type de structure.

Le *Graphique 3* illustre les différences observées en termes de *genre* et de *type de structure* entre la population répondante et la population interrogée.

**Graphique 3. Répartition des enseignant-e-s selon le type de structure et le genre**



Les femmes sont sous-représentées dans l'échantillon des répondant-e-s : sur l'ensemble des enseignant-e-s spécialisé-e-s, près des trois quarts sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 61.2% des répondant-e-s à l'enquête. Il ressort également que les enseignant-e-s des centres médico-pédagogiques ont légèrement moins participé à l'étude que les enseignant-e-s des regroupements de classes spécialisées/classes intégrées. En effet, alors que 60.9% des enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillent dans un centre médico-pédagogique, on constate que ces enseignant-e-s ne représentent plus que 55.3% des répondant-e-s.

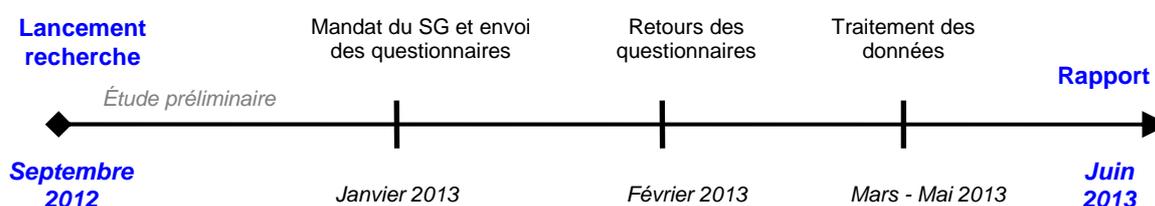
De ce fait, nous sommes contraints d'effectuer une pondération pour compenser les distorsions engendrées par les non-réponses à l'enquête. La pondération a consisté à attribuer à chaque réponse un poids différent de telle sorte que la répartition des enseignant-e-s selon le type de structure et le genre soit identique dans la population des répondant-e-s et la population interrogée (*Graphique 3*).

<sup>11</sup> Nous rappelons qu'une seule personne des EFP a répondu à cette enquête. De ce fait, les enseignant-e-s exerçant leur activité dans les EFP de Conches et Saint-Gervais ne sont pas considéré-e-s dans cette étude.

## 2.6 Procédure de recherche

Le secrétariat général du DIP a formellement mandaté le SRED en janvier 2013 pour mener la recherche sur la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Cette étude s'inscrit dans une série de recherches menées par le SRED sur la thématique de la charge de travail des enseignant-e-s. Ainsi, en 2010, deux enquêtes se sont focalisées sur les enseignant-e-s du secondaire (ATE I) et les enseignant-e-s des centres de formation professionnelle (ATE II), puis en 2013, deux recherches sont menées conjointement sur les enseignant-e-s du primaire ordinaire (ATE III) et les enseignant-e-s spécialisé-e-s (ATE IV).

L'équipe de recherche a d'abord réalisé une étude préliminaire dont l'objectif était de recenser de l'information sur le thème de la charge de travail des enseignant-e-s et sur les spécificités de l'enseignement spécialisé. Pour ce faire, au cours des mois de septembre et novembre 2012, sept entretiens ont été menés auprès d'enseignant-e-s et de formateur-trice-s. Suite à ces entretiens, le questionnaire permettant la collecte de données a été conçu.



Dans le courant du mois de janvier 2013, le questionnaire d'enquête a été adressé à l'ensemble des enseignant-e-s de l'enseignement spécialisé. Un premier délai de réponse a été fixé au 11 février 2013. Afin de laisser la possibilité au plus grand nombre de participer à l'étude, le délai de retour a été prolongé jusqu'au 24 février 2013. Entre les mois de mars et mai 2013, l'équipe s'est concentrée sur les phases de contrôle, de correction et d'analyse des données. Un rapport a été rendu à la fin du mois de juin 2013.

## 2.7 Traitement des données : cohérence des données

Nous souhaitons préciser ici que nous avons été contraints de ne pas tenir compte de six questionnaires du fait de la non-vraisemblance de certaines réponses.

Les critères utilisés pour prendre la décision de supprimer les informations fournies par des enseignant-e-s ayant répondu à l'enquête sont les suivants :

- ♦ tout-e enseignant-e déclarant travailler plus de 70 heures durant la semaine (2 questionnaires concernés),
- ♦ tout-e enseignant-e déclarant travailler plus de 18 heures sur un jour de la semaine (3 questionnaires concernés),
- ♦ tout-e enseignant-e déclarant travailler moins que son taux d'activité ne l'exige (1 questionnaire concerné).

### 3. Présentation des résultats

Ce chapitre est réservé à la présentation des résultats issus de l'analyse quantitative de la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Les résultats sont exposés selon les quatre axes correspondant aux quatre questions de recherche. Ainsi, nous allons tout d'abord examiner comment se répartissent les différentes tâches qui composent le travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Nous verrons ensuite dans quelle mesure des facteurs personnels, puis des facteurs structurels sont susceptibles d'exercer des effets sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire de ces enseignant-e-s. Enfin, nous rendrons compte de la manière dont les enseignant-e-s perçoivent leur charge de travail. Mais il convient tout d'abord d'apporter des précisions méthodologiques sur l'indice que nous avons choisi pour exprimer la part que chaque type de tâche occupe dans la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

Le premier des résultats de l'analyse du temps de travail hebdomadaire, tel que rapporté par les 67 enseignant-e-s spécialisé-e-s, est qu'il existe une très forte variabilité entre les volumes horaires déclarés par les enseignant-e-s. Ainsi, comme l'indique le *Tableau 4*, parmi l'ensemble des enseignant-e-s exerçant à 100%, la différence entre l'enseignant-e qui déclare le moins d'heures de travail et celui-celle qui en déclare le plus équivaut à 30 heures et 37 minutes pour une semaine.

Nous pouvons supposer que cette variabilité provient du fait qu'il s'agit de mesures auto-rapportées qu'il n'a pas été possible, dans les limites des ressources imparties à cette recherche, de croiser avec d'autres sources de données telles que, par exemple, des observations directes faites par une tierce personne. Mais elle nous empêche d'exprimer la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s en termes de quantités d'heures et de minutes absolues.

En outre, exprimer les charges de travail de chaque enseignant-e en heures absolues présente peu de pertinence théorique. Étant donné les fortes différences observées entre les enseignant-e-s, le risque est grand d'inférer à partir du temps alloué à l'accomplissement de tâches pédagogiques que certain-e-s enseignant-e-s seraient « meilleur-e-s » que d'autres. Il s'agirait d'une conclusion abusive davantage dictée par le sens commun que par une connaissance des phénomènes d'enseignement et d'apprentissage. De tels propos sont peu constructifs, d'autant plus que rien ne nous dit dans cette étude qu'un-e enseignant-e qui travaille peu d'heures pour accomplir certaines tâches n'est pas efficace dans son travail et inversement.

Tenant compte de ces différentes difficultés de la mesure auto-rapportée de la charge de travail, nous avons opté pour indiquer la répartition des tâches dans la charge des enseignant-e-s sous forme de pourcentages. Ainsi l'ensemble des résultats est basé sur la proportion qu'occupe chez chaque enseignant-e spécialisé-e chacune des tâches dans la totalité des heures de travail rapportées. En outre, cet indicateur nous permet de comparer la répartition des tâches quel que soit le taux d'activité assigné à chaque enseignant-e. Cette démarche atténue quelque peu les problèmes de méthodologie, sans pour autant les annuler complètement puisqu'il s'agit de mesures auto-rapportées, mais les résultats sont plus vraisemblables.

**Tableau 4. Charge de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s (exprimée en heures) en fonction de leur taux d'activité**

		Médian <sup>(a)</sup>	Moyenne	Intervalle de confiance <sup>(b)</sup> (1- $\alpha$ = 0.99)	
Taux d'activité à 100% (90% et +)	(N=43)	45:56	47:20	44:21	50:18
Taux d'activité à 75% (65%-85%)	(N=15)	38:10	41:21	34:41	48:00
Taux d'activité à 50%	(N=9)	28:45	30:00	25:18	34:41

<sup>(a)</sup> Le médian est un indice de position qui répartit la population en deux groupes de même effectif de sorte que 50% de la population se situe au-dessus de cet indice et 50% en dessous.

<sup>(b)</sup> On appelle intervalle de confiance à 99% autour de la moyenne, l'intervalle dont les bornes sont la valeur minimale et la valeur maximale entre lesquelles il y a 99% de chances que se trouve la moyenne correspondant à l'ensemble du corps enseignant.

		Minimum <sup>(c)</sup>	Maximum <sup>(d)</sup>	Étendue <sup>(e)</sup>	Écart-type <sup>(f)</sup>
Taux d'activité à 100% (90% et +)	(N=43)	33:00	63:37	30:37	7:36
Taux d'activité à 75% (65%-85%)	(N=15)	29:35	68:50	39:15	10:09
Taux d'activité à 50%	(N=9)	23:35	39:05	15:30	5:20

<sup>(c)</sup> Le minimum est la valeur qui est inférieure à toutes les autres valeurs.

<sup>(d)</sup> Le maximum est la valeur qui est supérieure à toutes les autres valeurs.

<sup>(e)</sup> L'étendue est la différence entre la plus grande et la plus petite des valeurs.

<sup>(f)</sup> L'écart-type est un indice de dispersion des observations autour de la moyenne. Plus l'écart-type est élevé, plus la dispersion des observations est grande.

### 3.1 Les tâches des enseignant-e-s spécialisé-e-s

#### 3.1.1 La spécificité des responsables pédagogiques

Contrairement aux autres ordres d'enseignement où la gestion du fonctionnement de l'école relève pour une grande partie de la responsabilité des directeur-trice-s d'établissement (Dir-E), au sein des structures de l'enseignement spécialisé, cette charge est assurée par un-e responsable pédagogique. Dans les regroupements de classes spécialisées, lorsque la fonction de responsable pédagogique est attribuée, elle l'est à un-e enseignant-e. Dans les institutions (centres médico-pédagogiques, écoles de formation professionnelles...), elle est occupée par un-e enseignant-e ou par un-e éducateur-trice ; en outre, le-la responsable pédagogique partage les tâches de gestion avec un-e responsable thérapeutique.

Pour assurer cette charge supplémentaire, ces enseignant-e-s bénéficient d'une indemnité financière ainsi que d'heures de décharge qui sont dédiées essentiellement aux tâches administratives et à l'organisation de l'institution au quotidien.

**Tableau 5. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon la fonction occupée (en %)**

Types de tâches	Enseignant-e sans fonction spécifique (N=52)	Responsable pédagogique (N=15)
Enseignement en classe / Ateliers	65.0%	48.1%
Accueil scolaire		
Préparation et planification de l'enseignement		
Élaboration des évaluations		
Correction des évaluations		
Encadrement et animation d'activités éducatives		
Temps de synthèse en équipe	35.0%	51.9%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement		
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)		
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)		
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement		
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI		
Entretiens avec les parents d'élèves		
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement		
Surveillance des récréations		
Repas de midi		
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)		
Tâches administratives		
Autre tâche		

Les responsables pédagogiques partagent plus ou moins équitablement leur temps de travail entre les tâches pédagogiques (48%) et les tâches de collaboration, de gestion et d'organisation (52%) (Tableau 5). Il n'en va pas de même pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s qui n'ont pas de fonction spécifique : deux tiers de leur temps de travail sont en effet dévolus aux tâches pédagogiques (65%) et les tâches de collaboration, d'organisation et de gestion en représentent un tiers (35%).

**Tableau 6. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon la fonction occupée (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Enseignant-e sans fonction spécifique (N=52)	Responsable pédagogique (N=15)
Enseignement en classe / Ateliers	39.1%	28.8%
Accueil scolaire	2.1%	2.2%
Préparation et planification de l'enseignement	18.0%	13.3%
Élaboration des évaluations	1.7%	0.6%
Correction des évaluations	1.2%	0.7%
Encadrement et animation d'activités éducatives	2.9%	2.5%
Temps de synthèse en équipe	4.4%	4.7%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	3.5%	3.6%
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)	3.8%	1.7%
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)	2.2%	3.9%
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	1.1%	1.3%
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI	0.9%	1.4%
Entretiens avec les parents d'élèves	2.4%	3.1%
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	1.2%	1.6%
Surveillance des récréations	2.9%	3.0%
Repas de midi	4.1%	3.1%
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	3.0%	4.8%
Tâches administratives	3.3%	18.0%
Autre tâche	2.2%	1.6%

Lorsque l'on considère chaque type de tâches, la différence de fonctionnement entre les responsables pédagogiques et les enseignant-e-s qui n'ont pas de fonction spécifique se situe essentiellement sur deux types de tâches pédagogiques (l'enseignement en classe, la préparation et planification) et sur les tâches administratives. Ainsi, les responsables pédagogiques passent 29% de leur temps à enseigner en classe, alors que les enseignant-e-s sans fonction spécifique y passent 39% (*Tableau 6*). D'autre part, les responsables pédagogiques consacrent 13% de leur temps à la préparation et à la planification de l'enseignement, tandis que chez leurs collègues sans fonction spécifique ce chiffre est de 18%. La différence est plus nette au niveau des tâches administratives puisqu'elles occupent 18% du temps de travail hebdomadaire des responsables pédagogiques contre seulement 3% pour les enseignant-e-s qui n'assurent pas cette charge. En ce qui concerne les autres tâches, les profils entre les deux groupes d'enseignant-e-s sont très similaires.

La fonction de responsable pédagogique implique qu'une part importante du travail doit être consacrée à la gestion de l'établissement (en moyenne 18%). Étant donné cette nette différence liée à la fonction de responsable, nous sommes contraints, afin de donner une vision la plus fidèle possible de la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s, d'enlever les données des responsables pédagogiques de la suite de nos analyses. Les tableaux ci-dessous ne comporteront donc plus que 52 enseignant-e-s.

### **3.1.2 Répartition en pourcentage des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s**

L'enquête vise à analyser la charge de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Cette mesure auto-rapportée, basée sur les déclarations des enseignant-e-s, doit non seulement permettre d'avoir une idée plus précise du nombre d'heures hebdomadaire que ces dernier-ère-s consacrent à l'exercice de leur activité professionnelle, mais doit aussi permettre de déterminer quelle est la part du temps de travail allouée aux différentes tâches qui composent cette activité. Le volume horaire hebdomadaire correspondant à la charge de travail a été abordé précédemment. En ce qui concerne les différentes tâches effectuées par les enseignant-e-s, les modalités retenues dans le questionnaire d'enquête étaient les suivantes :

- ♦ des tâches d'ordre pédagogique liées très directement à l'enseignement. Elles englobent, plus précisément, l'enseignement en classe ou atelier, la préparation et la planification de l'enseignement, l'accueil scolaire, tout ce qui concerne l'évaluation (élaboration et correction) ainsi que les tâches d'encadrement et d'animation d'activités éducatives ;
- ♦ des tâches d'organisation et de gestion qui ont trait aux différents aspects du travail en établissement scolaire. Ce qui relève de l'organisation regroupe à la fois les temps de synthèse en équipe et les temps de travail en commun (TTC) liés au fonctionnement de l'établissement, et des tâches de type « relationnel » telles que les entretiens avec les parents d'élèves ou encore la concertation entre collègues (enseignant-e-s et reste de l'équipe) réalisée en dehors des temps de synthèse ou des TTC. Les tâches de gestion caractérisent plutôt la dimension « administrative » de l'activité enseignant-e en regroupant les tâches administratives définies comme telles mais aussi le traitement des courriels, la consultation de sites métiers (ETIDEP). Enfin, les tâches dont la fréquence a un caractère plus ponctuel ont été agrégées sous la modalité « autre tâche ». Il s'agit, par exemple, de la participation à la formation continue ou de la mise à jour de connaissances professionnelles, de la préparation et de la participation à des excursions ou à des camps, de tâches liées aux livrets / carnets scolaires ou encore de la participation au conseil d'établissement. Les tâches d'organisation et de gestion comprennent également la surveillance des récréations et le repas de midi.

Les résultats qui suivent reposent principalement sur une décomposition du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s en fonction des différentes tâches qui constituent leur métier. Il s'agit bien de déterminer quelle est la part (en %) qu'occupe chacune de ces tâches dans la totalité des heures déclarées. L'intérêt principal de cette démarche, par rapport à des résultats exprimés en nombre d'heures, est qu'elle permet notamment de comparer les répartitions en faisant abstraction des taux d'activité qui diffèrent d'un-e enseignant-e à l'autre. Dans un premier temps, nous nous intéresserons donc à la façon dont se répartissent globalement les différentes tâches réalisées pour l'ensemble du corps enseignant spécialisé. Ensuite, nous verrons dans quelle mesure certains facteurs personnels (genre, années d'expérience, taux d'activité, etc.) ou structurels (type de structure, nombre d'élèves par classe/groupe, etc.) sont susceptibles d'exercer un effet sur cette répartition. Seuls les résultats les plus saillants seront présentés dans ce qui suit.

**Tableau 7. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s (en %)**

Types de tâches	Moyenne (N=52)
Enseignement en classe / Ateliers	65.0%
Accueil scolaire	
Préparation et planification de l'enseignement	
Élaboration des évaluations	
Correction des évaluations	
Encadrement et animation d'activités éducatives	
Temps de synthèse en équipe	35.0%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)	
Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement (hors TTC et Temps de synthèse)	
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI	
Entretiens avec les parents d'élèves	
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	
Surveillance des récréations	
Repas de midi	
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	
Tâches administratives	
Autre tâche	

En moyenne, les enseignant-e-s spécialisé-e-s consacrent deux tiers (65%) de leur temps de travail à des tâches pédagogiques et un tiers (35%) de leur temps à des tâches de collaboration, d'organisation et de gestion. Pour comparaison, les enseignant-e-s du secondaire I et du secondaire II<sup>12</sup> passent plus de 70% de leur temps à des tâches pédagogiques (respectivement 73% et 77%).

Après avoir examiné la proportion de temps qu'occupent les deux catégories de tâches dans le travail des enseignant-e-s, il est important de voir quelle est la part accordée à chacune des tâches. Les résultats figurent dans le *Tableau 8* ci-dessous.

<sup>12</sup> Ces données ne sont pas comparables avec les résultats observés chez les enseignant-e-s de l'enseignement primaire du fait de l'instrument de mesure.

**Tableau 8. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Moyenne (N=52)
Enseignement en classe / Ateliers	39.1%
Accueil scolaire	2.1%
Préparation et planification de l'enseignement	18.0%
Élaboration des évaluations	1.7%
Correction des évaluations	1.2%
Encadrement et animation d'activités éducatives	2.9%
Temps de synthèse en équipe	4.4%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	3.5%
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)	3.8%
Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement (hors TTC et Temps de synthèse)	2.2%
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	1.1%
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI	0.9%
Entretiens avec les parents d'élèves	2.4%
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	1.2%
Surveillance des récréations	2.9%
Repas de midi	4.1%
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	3.0%
Tâches administratives	3.3%
Autre tâche	2.2%

L'essentiel de leur temps est consacré à l'enseignement en classe (39%) et une partie importante est dévolue à la préparation et la planification de l'enseignement (18%) (*Tableau 8*). Par contre le temps consacré à l'élaboration et à la correction des évaluations ne représente que 3% de leur temps de travail, tout comme le temps consacré à l'encadrement et à l'animation d'activités éducatives.

Les réunions et la collaboration (TTC et synthèses) représentent environ 8% du temps ; il en va de même pour les échanges interindividuels et relationnels (temps de concertation et de réflexion) qui représentent eux aussi 8%. Globalement, les différentes formes de collaboration occupent donc environ 16% du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

Notons encore que 3.5% de leur temps de travail est consacré au fonctionnement de l'établissement (TTC). Les échanges avec les parents et les élèves représentent, quant à eux, 3.6% de la charge de travail hebdomadaire. Les enseignant-e-s spécialisé-e-s passent aussi 2.9% de leur temps à surveiller les récréations et 4.1% de leur temps à accompagner les élèves durant le repas de midi. Enfin, 3% du temps sont consacrés au traitement de courriels et 3.3% aux tâches administratives. En dernier lieu, 2.2% de leur temps de travail est occupé à effectuer d'autres tâches.

### 3.1.3 L'influence des facteurs personnels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s

Une analyse a été conduite en vue de déterminer l'influence d'un ensemble de caractéristiques personnelles (âge, nombre d'années d'expérience professionnelle, genre, taux d'activité) sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s. Ici, seuls les résultats relatifs aux caractéristiques personnelles qui semblent jouer un rôle important seront présentés. En réalité, cela concerne uniquement le « taux d'activité ». En effet, les autres caractéristiques n'ont pas d'effet significatif sur la part de temps de travail que les enseignant-e-s spécialisé-e-s accordent aux différents types de tâches.

**Tableau 9. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon le taux d'activité (en %)**

Types de tâches	Taux d'activité à 50% (N=9)	Taux d'activité à 75% (65 à 85%) (N=11)	Taux d'activité à 100% (90% et plus) (N=32)
Enseignement en classe / Ateliers	61.2%	64.1%	66.4%
Accueil scolaire			
Préparation et planification de l'enseignement			
Élaboration des évaluations			
Correction des évaluations			
Encadrement et animation d'activités éducatives			
Temps de synthèse en équipe	38.8%	35.9%	33.6%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement			
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)			
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)			
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement			
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI			
Entretiens avec les parents d'élèves			
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement			
Surveillance des récréations			
Repas de midi			
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)			
Tâches administratives			
Autre tâche			

Une légère différence se dessine en fonction du taux d'activité des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ainsi les enseignant-e-s travaillant à mi-temps passent 61.2% de leur temps de travail sur des tâches pédagogiques et 38.8% sur des tâches de collaboration, d'organisation et de gestion (*Tableau 9*). Les enseignant-e-s travaillant à 75% accordent un peu moins de deux tiers de leur temps à des tâches pédagogiques et 36% à des tâches de collaboration, d'organisation et de gestion. En dernier lieu, celles et ceux qui travaillent à plein temps consacrent 66.4% de leur temps à des tâches pédagogiques et 33.6% à des tâches de collaboration, de gestion et d'organisation. Une tendance générale, qui pourrait se résumer à la formule suivante, ressort donc ce tableau : « plus le taux

d'activité diminue, plus les tâches de type collaboratif, organisationnel et administratif prennent de l'importance au détriment de celles de type pédagogique ».

**Tableau 10. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon le taux d'activité (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Taux d'activité à 50% (N=9)	Taux d'activité à 75% (65 à 85%) (N=11)	Taux d'activité à 100% (90% et plus) (N=32)
Enseignement en classe / Ateliers	34.8%	34.1%	42.1%
Accueil scolaire	0.9%	5.4%	1.3%
Préparation et planification de l'enseignement	21.1%	17.9%	17.1%
Élaboration des évaluations	0.9%	1.4%	2.0%
Correction des évaluations	0.3%	1.1%	1.5%
Encadrement et animation d'activités éducatives	3.2%	4.3%	2.4%
Temps de synthèse en équipe	6.8%	5.0%	3.6%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	2.7%	3.9%	3.5%
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)	5.5%	2.6%	3.8%
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)	2.7%	2.4%	1.9%
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	2.0%	0.6%	1.0%
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI	0.6%	0.2%	1.2%
Entretiens avec les parents d'élèves	3.3%	2.1%	2.3%
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	0.8%	0.2%	1.6%
Surveillance des récréations	3.4%	3.9%	2.5%
Repas de midi	3.0%	5.8%	3.8%
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	3.4%	3.1%	2.9%
Tâches administratives	2.2%	4.3%	3.2%
Autre tâche	2.4%	1.9%	2.2%

Après avoir analysé comment se répartissent globalement les types de tâches pédagogiques *versus* celles collaboratives, organisationnelles et de gestion en fonction du taux d'activité des enseignant-e-s, nous allons observer dans quelle mesure les répartitions sont liées à certaines tâches en particulier.

Les résultats font apparaître que la part du temps consacrée à l'enseignement en classe devient plus importante avec l'augmentation du taux d'activité des enseignant-e-s spécialisé-e-s (*Tableau 10*). Inversement, la proportion de temps consacrée à la préparation et à la planification de l'enseignement décroît au regard du taux d'activité. Les autres tâches pédagogiques – élaboration, correction des évaluations ainsi qu'encadrement et animation d'activités éducatives – représentent de faibles proportions qui sont, par ailleurs, du même ordre de grandeur.

En ce qui concerne les tâches de collaboration, de gestion et d'organisation, il nous paraît important de mentionner que les enseignant-e-s travaillant à temps partiel passent une part plus importante de leur temps dans les échanges interindividuels et réunions. Si l'on regroupe les synthèses et les TTC informatifs, ces tâches occupent 9 à 9.5% pour les enseignant-e-s travaillant à temps partiel et 7% pour celles et ceux travaillant à 100%. Un constat similaire peut être fait avec les différentes tâches de concertations/réflexions : les enseignant-e-s qui travaillent à mi-temps passent 11% de leur temps dans ces différentes tâches alors que ce chiffre est de 8% chez celles et ceux qui exercent leur

profession à temps plein. Globalement donc, l'ensemble des différentes formes de collaboration occupent proportionnellement plus de temps dans l'horaire hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s à temps partiel (20%) que dans celui de leurs collègues à plein temps (14%).

En dernier lieu, nous pouvons relever que les enseignant-e-s qui travaillent à mi-temps effectuent moins de tâches administratives et passent proportionnellement plus de temps au traitement de courriels et à la consultation de sites métiers (ETIDEP) que les autres enseignant-e-s.

### 3.1.4 L'influence des facteurs structurels sur la répartition des tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s

Le troisième objectif de la présente recherche consiste à rendre compte de l'impact que peuvent avoir des facteurs structurels sur la répartition des différentes tâches. La présentation se focalisera uniquement sur les facteurs structurels qui contribuent à expliquer certaines variations ou qui ont des effets plus marquants. Il s'agit des différents types de structures<sup>13</sup> dans lesquels les enseignant-e-s spécialisé-e-s exercent leur profession, à savoir les regroupements de classes spécialisées *versus* les centres médico-pédagogiques. Comme pour les parties précédentes, nous décrirons comment se répartissent, en premier lieu, les deux grandes catégories de tâches, puis ensuite chacune des tâches dans le temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

**Tableau 11. Répartition des types de tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon la structure d'enseignement (en %)**

Types de tâches	Regroupement classes spécialisées / classes intégrées (N=22)	Centre médico-pédagogique (N=29)
Enseignement en classe / Ateliers	69.2%	61.8%
Accueil scolaire		
Préparation et planification de l'enseignement		
Élaboration des évaluations		
Correction des évaluations		
Encadrement et animation d'activités éducatives		
Temps de synthèse en équipe	30.8%	38.2%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement		
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)		
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)		
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement		
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI		
Entretiens avec les parents d'élèves		
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement		
Surveillance des récréations		
Repas de midi		
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)		
Tâches administratives		
Autre tâche		

<sup>13</sup> Les enseignant-e-s travaillant dans les regroupements de classes spécialisées et des classes intégrées dans cette recherche ont été regroupés étant donné le nombre restreint d'enseignant-e-s des classes intégrées (deux enseignant-e-s) et le profil très similaire de ces deux structures. Pour la clarté du texte, nous les définirons simplement par « regroupement de classes spécialisées ».

En premier lieu, on peut observer un écart entre les regroupements de classes spécialisées et les centres médico-pédagogiques. En effet, les enseignant-e-s des regroupements passent plus de temps sur les tâches pédagogiques (69.2%) que leurs collègues des centres médico-pédagogiques (61.8%) et, par implication, moins de temps dans les tâches de collaboration, d'organisation et de gestion (30.8% contre 38.2%) (*Tableau 11*).

**Tableau 12. Répartition des différentes tâches du travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s selon la structure d'enseignement (en %)**

Tâches composant le travail hebdomadaire des enseignant-e-s	Regroupement classes spécialisées / classes intégrées (N=22)	Centre médico-pédagogique (N=29)
Enseignement en classe / Ateliers	45.6%	34.2%
Accueil scolaire	0.2%	3.6%
Préparation et planification de l'enseignement	18.8%	17.3%
Élaboration des évaluations	2.5%	1.0%
Correction des évaluations	1.9%	0.6%
Encadrement et animation d'activités éducatives	0.1%	5.1%
Temps de synthèse en équipe	4.2%	4.6%
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	3.5%	3.4%
Concertation entre enseignant-e-s (hors TTC et Temps de synthèse)	4.6%	3.2%
Concertation avec le reste de l'équipe de l'instit./établ. (hors TTC et Temps de synthèse)	1.4%	2.7%
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	1.5%	0.8%
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP / DSSI	1.4%	0.5%
Entretiens avec les parents d'élèves	2.3%	2.5%
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	1.4%	1.0%
Surveillance des récréations	1.2%	4.3%
Repas de midi	0.0%	7.2%
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	3.6%	2.6%
Tâches administratives	3.9%	2.9%
Autre tâche	1.8%	2.5%

De façon plus précise, la lecture du *Tableau 12* permet de constater qu'il existe une différence qui concerne les tâches consacrées aux activités d'enseignement entre les deux types de structures.

En effet, l'enseignement en classe occupe clairement plus de temps dans le travail hebdomadaire des enseignant-e-s des regroupements (45.6%) que dans celui de leurs collègues des centres médico-pédagogiques (34.2%). Les autres différences importantes, à savoir l'accueil scolaire et l'encadrement et l'animation d'activités éducatives (0.2% vs 3.6% et 0.1% vs 5.1%), sont, à notre sens, dues à des contingences de fonctionnement différentes.

Les proportions du temps consacré aux réunions, temps de synthèse en équipe et temps de travail en commun sont relativement similaires entre les deux structures. Il en va de même en ce qui concerne les différentes concertations (concertation entre enseignant-e-s, concertation avec le reste de l'équipe etc.) ainsi que les entretiens avec les parents et les échanges avec les élèves.

Par contre, les enseignant-e-s exerçant en centres médico-pédagogiques accordent proportionnellement plus de temps aux tâches de surveillance des récréations et des repas de midi (11.5%) que leurs

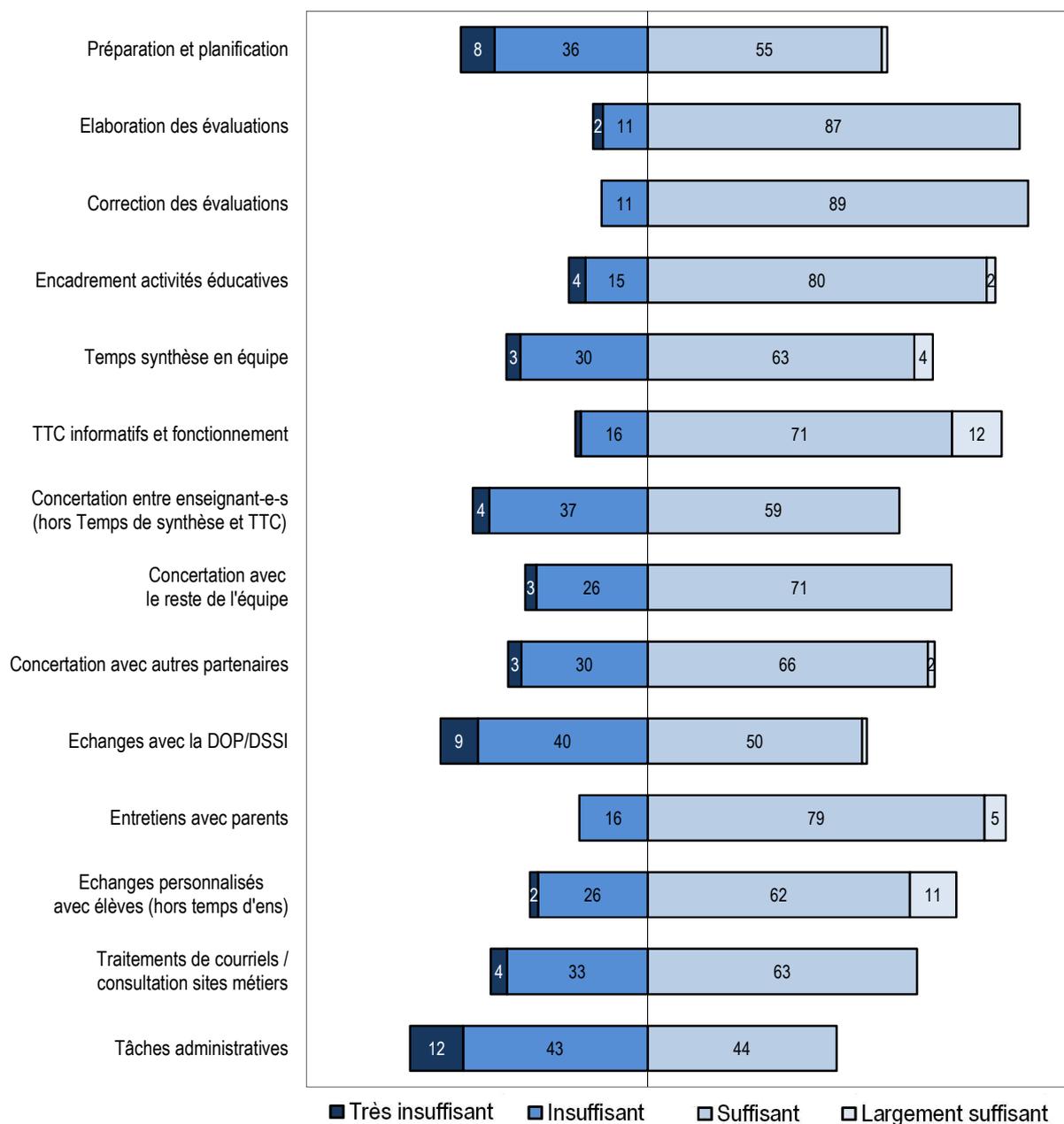
homologues des classes spécialisées (1.2%). Cette nette différence relève du fait que les enseignant-e-s de regroupement de classes spécialisées ne partagent pas le repas de midi avec leurs élèves. En outre, plus un établissement scolaire compte un nombre élevé d'enseignant-e-s (comme les écoles primaires dans lesquelles se situent les classes spécialisées), moins le temps que chaque enseignant-e consacre à la surveillance des récréations est important. En dernier lieu, toutes proportions gardées, nous pouvons constater que les tâches de gestion (administrative et traitement de courriel) sont un peu plus importantes dans les regroupements de classes spécialisées qu'en centre médico-pédagogique où elles sont davantage prises en charge par les responsables pédagogiques. Les « autres tâches » sont par contre plus importantes dans les CMP.

### **3.2 Perceptions qu'ont les enseignant-e-s spécialisé-e-s sur leur charge de travail**

Au-delà d'une analyse de la charge de travail en termes de volume horaire et de répartition des tâches, l'enquête ATE avait aussi pour objectif de récolter des éléments sur la façon dont les enseignant-e-s spécialisé-e-s perçoivent leur charge de travail. Quel est leur sentiment sur le temps dont ils disposent pour réaliser chacune des activités qui composent leur métier ? Est-il suffisant ou non ? Par ailleurs, certaines tâches ont-elles eu tendance à occuper de plus en plus de temps au cours de ces dernières années ? D'autres, à l'inverse, seraient-elles de moins en moins chronophages ? Enfin, les enseignant-e-s ont aussi été invité-e-s à s'exprimer sur l'évolution plus générale de leur charge de travail, de leur niveau de stress professionnel ainsi que sur leur degré de satisfaction au travail.

Tout d'abord, une très grande majorité des enseignant-e-s spécialisé-e-s (y compris les responsables pédagogiques) estiment que le temps dont ils disposent, durant la semaine, pour mener à bien les tâches qui portent sur l'évaluation (élaboration et correction) est suffisant ou largement suffisant (*Graphique 13*).

Il en va de même pour le temps à consacrer aux entretiens avec les parents, aux TTC informatifs et à l'encadrement et l'animation d'activités éducatives. En revanche, une part non négligeable des enseignant-e-s semble manquer de temps pour réaliser les tâches administratives (55%), échanger avec la DOP/DSSI (49%) et préparer et planifier son enseignement (43%). De façon plus précise, la proportion d'enseignant-e-s en manque de temps pour réaliser des tâches administratives est plus importante dans les regroupements de classes spécialisées que dans les CMP (74% contre 42%). Ce constat s'inverse pour les échanges avec la DOP/DSSI (59% dans les CMP contre 35% dans les regroupements de classes spécialisées). Enfin, en ce qui concerne la préparation et la planification de l'enseignement, les enseignant-e-s qui estiment que le temps qu'ils peuvent y consacrer dans la semaine est insuffisant, voire même très insuffisant, sont à la fois plus nombreux chez celles et ceux qui n'exercent pas la charge de responsable pédagogique mais aussi dans les regroupements de classes spécialisées (57% contre 36% dans les CMP).

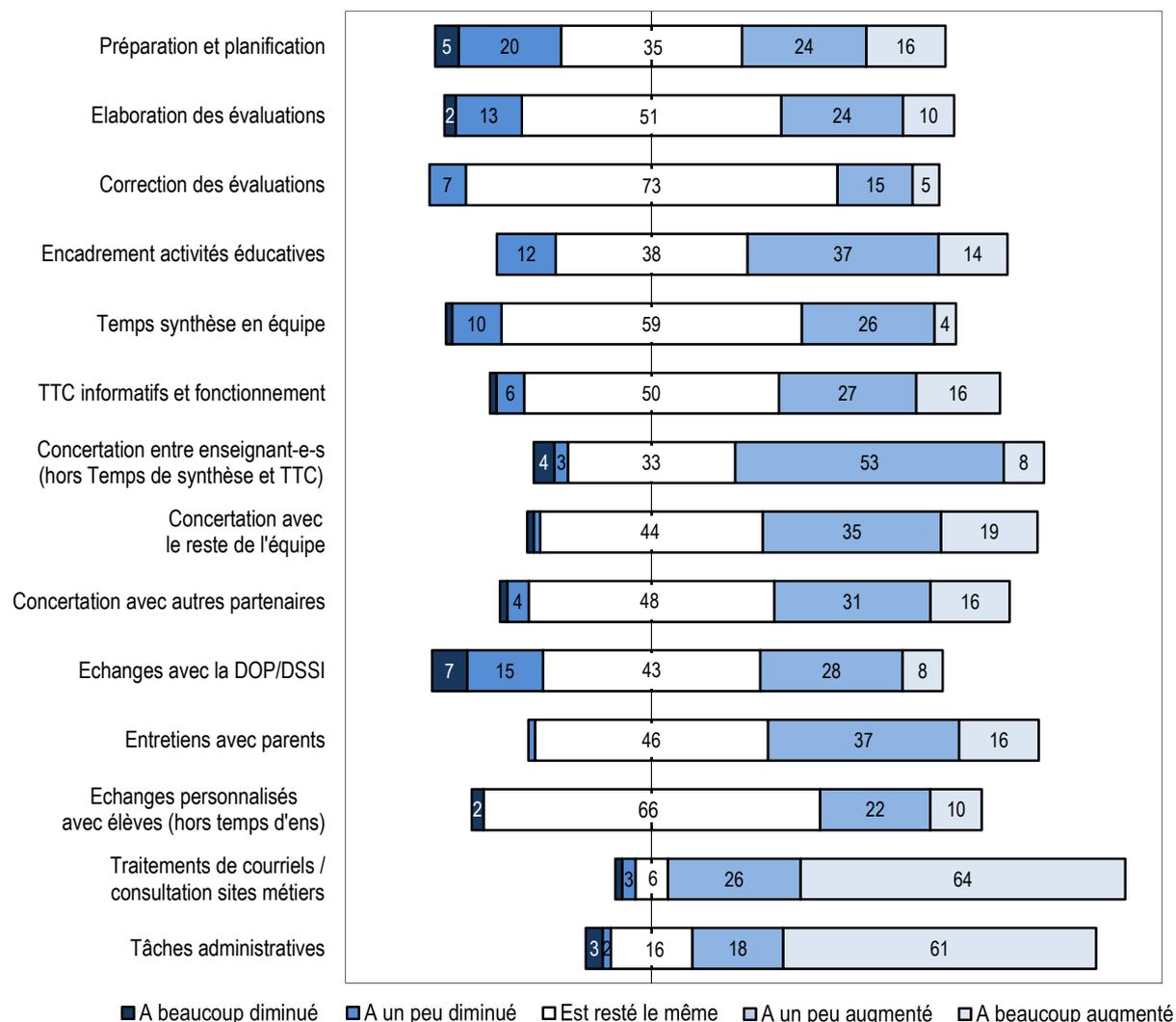
**Graphique 13. Évaluation par les enseignant-e-s spécialisé-e-s de la quantité de temps à disposition pour chacune des tâches hebdomadaires (N=67)**

N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« très insuffisant », « insuffisant », « suffisant », « largement suffisant ») pour chaque tâche hebdomadaire. De 4 enseignant-e-s (temps de synthèse en équipe) à 35 enseignant-e-s (élaboration et correction des évaluations) n'ont pas répondu à la batterie de questions.

En ce qui concerne le caractère plus ou moins chronophage de certaines activités, au cours des cinq dernières années, les tâches auxquelles les enseignant-e-s déclarent consacrer davantage de temps sont essentiellement le traitement des courriels et la consultation de sites métier (ETIDEP), les tâches administratives et, dans une moindre mesure, la concertation entre enseignant-e-s (les proportions d'enseignant-e-s qui déclarent que le temps consacré à ces tâches a un peu ou beaucoup augmenté sont respectivement de 90%, 79% et 61%) (Graphique 14). A l'inverse, un quart des enseignant-e-s indiquent que le temps qu'ils consacrent à la préparation et à la planification de leur enseignement a un peu ou beaucoup diminué. Ils sont également 22% à déclarer qu'il en va de même pour le temps de réflexion et de discussion avec la DOP/DSSI. Une analyse plus détaillée révèle qu'il existe des différences en fonction du type de structure dans lequel l'activité professionnelle est exercée. Ainsi, la totalité des enseignant-e-s des CMP déclarent que le temps dévolu au traitement des courriels, à la

consultation de sites métier (ETIDEP) et aux tâches administratives a augmenté (environ 90% choisissent même la réponse « a beaucoup augmenté ») alors que dans les regroupements de classes spécialisées la proportion est moins grande (respectivement 82% et 62%).

**Graphique 14. Évolution durant les cinq dernières années du temps de travail consacré à chacune des tâches hebdomadaires, selon l'avis des enseignant-e-s (N=67)**

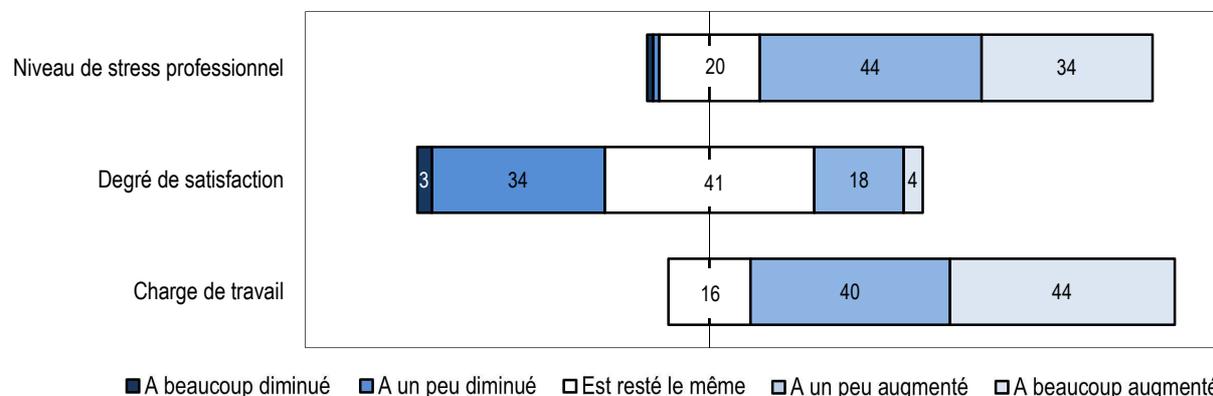


N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« a beaucoup diminué », « a un peu diminué », « est resté le même », « a un peu augmenté » ou « a beaucoup augmenté ») pour chaque tâche hebdomadaire. De 7 enseignant-e-s (encadrement d'activités éducatives) à 36 enseignant-e-s (préparation et planification de l'enseignement) n'ont pas répondu à la batterie de questions.

Par ailleurs, une grande majorité des enseignant-e-s spécialisé-e-s déclarent qu'au cours des cinq dernières années, leur niveau de stress professionnel et leur charge de travail ont un peu ou beaucoup augmenté (respectivement 78% et 84%) (Graphique 15). Sans grande surprise compte tenu de ce qui précède, une part non négligeable du corps enseignant déclare qu'au cours de la même période son degré de satisfaction au travail s'est dégradé (37% des enseignant-e-s estiment que leur degré de satisfaction a un peu ou beaucoup diminué). Ces résultats sont très similaires dans les CMP et les regroupements de classes spécialisées. En revanche, la proportion d'enseignant-e-s qui déclarent que leur niveau de stress professionnel et leur charge de travail ont augmenté est un peu plus importante chez les responsables pédagogiques. Notons enfin que la grande majorité des enseignant-e-s qui ont répondu à l'enquête indiquent qu'ils choisiraient à nouveau le métier d'enseignant-e spécialisé-e s'ils en avaient la possibilité (sur 67 enseignant-e-s, on dénombre 58 réponses positives, 1 réponse négative et 8 non-réponses à la question *Si vous aviez le choix, opteriez-vous à nouveau pour la profession d'enseignant-e spécialisé-e ?*). Bon nombre d'entre eux ont indiqué qu'en dépit de certaines difficultés (manque de reconnaissance de la profession, métier de

plus en plus diversifié et exigeant, etc.), être enseignant-e spécialisé-e reste un métier qui les passionne.

**Graphique 15. Évolution durant les cinq dernières années du niveau de stress professionnel, du degré de satisfaction au travail et de la charge de travail, selon l'avis des enseignant-e-s (N=67)**



*N.B. Pourcentage par modalité de réponse (« a beaucoup diminué », « a un peu diminué », « est resté le même », « a un peu augmenté » ou « a beaucoup augmenté »). 7 enseignant-e-s n'ont pas répondu.*



## Conclusion

L'analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement spécialisé (ATE IV) s'est focalisée sur les différentes composantes de leur charge de travail. L'objectif de cette étude était non seulement (i) de mettre en évidence la diversité des tâches réalisées par les enseignant-e-s spécialisé-e-s en dehors de la classe, mais aussi (ii) d'observer dans quelle mesure et comment varie la charge de travail des enseignant-e-s.

### **Les tâches hors de la classe des enseignant-e-s représentent environ 60% de leur volume horaire**

Cette recherche a permis de mettre en évidence que les activités à la charge des enseignant-e-s sont nombreuses et variées. Ces activités sont réparties en deux catégories en fonction de leur lien plus ou moins direct avec l'activité d'enseignement des savoirs proprement dite. Ainsi, les activités d'enseignement, d'accueil scolaire, d'encadrement et d'animation d'activités éducatives, de planification des leçons et d'évaluations (construction et correction) liées de manière directe avec l'enseignement ont été qualifiées de tâches d'ordre pédagogique. Les autres activités, qui ont trait aux différents aspects du travail en établissement, ont été qualifiées de tâches de collaboration, d'organisation et de gestion. Cette dernière catégorie regroupe à la fois les tâches de type « relationnel » (échanges entre collègues, avec d'autres professionnel-le-s, avec les parents d'élèves), les temps de synthèse en équipe et les temps de travail en commun (TTC), les tâches administratives ou encore la surveillance des récréations et le repas de midi.

Il ressort des résultats de cette étude que les tâches d'ordre pédagogique occupent 65% du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ce taux comprend 40% d'enseignement direct avec les élèves et 25% de tâches de planification, préparation et évaluation. Les différentes tâches de collaboration et de concertation (y compris les temps de synthèse et les TTC) semblent également occuper une place importante dans le travail des enseignant-e-s de l'enseignement spécialisé puisqu'elles représentent tout de même près de 20% du volume horaire. Les 15% restants sont consacrés aux tâches de surveillance des récréations, repas de midi et aux tâches de type administratif. En regroupant l'ensemble des tâches d'enseignement, de collaboration, de gestion et d'administration, les enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillent à raison de 40% de leur temps directement en classe avec les élèves et à raison de 60% en dehors de la classe.

### **Des différences dans la composition du temps de travail**

Cette étude consistait également à identifier les facteurs d'ordre personnel et structurel qui contribuent à faire varier la composition du temps de travail des enseignant-e-s. À l'issue des analyses qui ont été menées, deux facteurs se distinguent et semblent exercer un effet sur la répartition des tâches hebdomadaires des enseignant-e-s : il s'agit de la *structure d'enseignement* et du *taux d'activité*.

L'examen de la répartition des tâches hebdomadaires au regard de la structure dans laquelle les enseignant-e-s spécialisé-e-s exercent leur profession met en évidence quelques différences.

Ces différences observées sont l'effet du fonctionnement propre à chaque type de structure d'enseignement. Globalement, les enseignant-e-s de classes spécialisées réservent 69% de leur temps aux tâches pédagogiques, alors que leurs collègues des CMP y consacrent 62%. Parmi les tâches pédagogiques, les tâches relatives à l'évaluation (élaboration et correction) sont plus importantes chez les enseignant-e-s de classes spécialisées (4.4% vs 1.6%). Ces derniers allouent d'ailleurs plus de temps directement à l'enseignement en classe (45.6%) que leurs collègues de CMP (34.2%). En contrepartie, les enseignant-e-s des CMP allouent proportionnellement plus de temps aux tâches liées à l'accueil scolaire (3.6% vs 0.2%), à l'encadrement et l'animation d'activités éducatives (5.1% vs 0.1%), à la surveillance des récréations (4.3% vs 1.2%) et aux repas de midi (7.2% vs 0.0%). Les tâches de collaboration entre collègues, avec d'autres professionnels et avec les parents occupent autant de temps dans les deux types de structures (20%).

L'analyse du temps de travail met en évidence une moyenne hebdomadaire de travail de 47 heures et 20 minutes pour les enseignant-e-s qui travaillent à plein temps. Cet indice est respectivement de 41 heures et 21 minutes pour un trois-quarts temps et 30 heures pour un mi-temps. Au-delà de ces valeurs moyennes, il est intéressant de relever qu'il existe une très forte variabilité entre les volumes horaires déclarés par les enseignant-e-s pour un même taux d'activité. Par exemple, chez les enseignant-e-s spécialisé-e-s exerçant leur activité à trois-quarts temps, il y a plus de 39 heures de différence entre celles et ceux qui déclarent le moins et le plus d'heures au cours de la semaine de référence. Cette grande hétérogénéité n'est toutefois pas une spécificité de l'enseignement spécialisé puisqu'elle s'observe aussi dans les autres degrés d'enseignement. Selon l'actuel cahier des charges des enseignant-e-s, le temps qu'un-e enseignant-e consacre aux différentes tâches devrait être proportionnel à son taux d'activité. Sans grande surprise, dans la réalité, cette règle de proportionnalité ne semble pas respectée. En effet il ressort que plus le taux d'activité de l'enseignant-e diminue, plus les tâches de type collaboratif, organisationnel et administratif prennent de l'importance au détriment de celles de type pédagogique. A l'instar de la forte variabilité des heures de travail déclarées, l'inégale répartition des tâches au regard du taux d'activité s'observe également chez les enseignant-e-s des autres degrés d'enseignement (primaire et secondaire).

### **Des enseignant-e-s qui souhaitent davantage enseigner**

Il ressort de cette étude que les enseignant-e-s spécialisé-e-s consacrent 20% de leur temps aux séances de travail avec des collègues enseignant-e-s spécialisé-e-s ou ordinaires, avec d'autres professionnel-le-s partenaires de l'école (éducateur-trice, logopédiste, psychomotricien-ne, psychologue, médecin psychiatre, etc.), ainsi qu'avec les parents. Ces tâches collaboratives et la multiplication des interlocuteur-trice-s et partenaires sont d'ailleurs spécifiques à l'enseignement spécialisé (Emery, 2011) ; cette enquête révèle que dans l'enseignement spécialisé public du canton de Genève, elles occupent un cinquième du temps d'activité des enseignant-e-s de classes spécialisées et de centres médico-pédagogiques.

Les enseignant-e-s consacrent 40% de leur charge hebdomadaire à enseigner des savoirs aux élèves et à les aider dans leurs apprentissages. Si dans les regroupements de classes spécialisées ce temps d'enseignement s'élève à 46%, dans les centres médico-pédagogiques il s'abaisse à 34%. On constate donc que l'exercice de la profession d'enseignant-e spécialisé-e est soumis à des contingences de fonctionnement, de ressources et de programme, bien différentes de celles qui pèsent sur le métier de leurs collègues de l'enseignement ordinaire (Pelgrims, 2001, 2009). En outre, entre les obligations de collaboration, de gestion et d'administration imposées par l'institution d'une part, et le fait d'être plus libres par rapport au suivi et au rendement d'un programme scolaire d'autre part, les enseignant-e-s spécialisé-e-s, comme certain-e-s le déclarent lors des entretiens que nous avons menés avec eux, luttent pour pouvoir dégager et consacrer davantage de temps à enseigner.

## Références bibliographiques

- Amigues, R. (2002). L'enseignement comme travail. In P. Bressoux (Ed.), *Les stratégies de l'enseignant et situation d'interaction* (pp. 199-214). Bruxelles : De Boeck.
- Angle, H., Gilby, N., Fearn, A., Bassett, C., Elston, D., & McGinival, S. (2008). *Teachers' workloads diary survey*. London : BMRB Social Research.
- Bayer, E. (1986). Une science de l'enseignement est-elle possible ? In M. Crahay & D. Lafontaine (Eds.), *L'art et la science de l'enseignement* (pp. 483-507). Bruxelles : Labor.
- Bayer, E., & Ducrey, F. (2001). Une éventuelle science de l'enseignement aurait-elle sa place en sciences de l'éducation ? In R. Hofstetter & B. Schneuwly (Eds.), *Le pari des sciences de l'éducation (Raisons éducatives N°1/2, 3<sup>e</sup> éd.)* (pp. 243-276). Bruxelles : De Boeck.
- Bureau international de l'éducation (Ed.). (2010). *L'éducation pour l'inclusion : de la recherche aux réalisations pratiques*. Paris : Bureau international de l'éducation.
- Clot, Y. (1999). *La fonction psychologique du travail*. Paris : PUF.
- Direction de l'évaluation et de la prospective. (2001). *Devenir professeur des écoles, n°123*. Paris : DEP.
- Direction générale de l'enseignement primaire. (2011). *Directive D-DGEP-06A-01, Collaboration entre l'enseignement ordinaire, l'Office médico-pédagogique (OMP), dont l'enseignement spécialisé*. Genève : DIP.
- Djibo, S., Valléry, G., & Lancry, A. (2006). Charge mentale et régulation de systèmes complexes : approche subjective des agents de régulation du métro parisien. *@ctivités*, 3(1), 117-138.
- Ducrey, F., Hrizi, Y., Issaieva Moubarak-Nahra, E., collab. Alliata, R. (2010a). *Analyse de la charge de travail des enseignants du secondaire (ATE I)*. Genève : SRED.
- Ducrey, F., Hrizi, Y., & Issaieva Moubarak-Nahra, E. (2010b). *Analyse de la charge de travail des enseignants des centres de formation professionnelle (ATE II)*. Genève : SRED.
- Ducrey, F., Guilley, E., Hrizi, Y., Petrucci, F., collab. Issaieva Moubarak-Nahra, E. (2013). *Analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement primaire ordinaire (ATE III)*. Genève : SRED.
- Durand, M. (1996). *L'enseignement en milieu scolaire*. Paris : PUF.
- Emery, R. (2011). L'équipe interprofessionnelle comme outil privilégié de l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des besoins particuliers. *Pédagogie spécialisée*. Retrieved from <http://www.csp-szh.ch/bausteine.net/file/showfile.aspx?downaid=8551&guid=10f6587e-83ee-4f6f-9e15-df1bcdb4898d&fd=0>
- Hamon-Cholet, S., & Rougerie, C. (2000). La charge mentale au travail : des enjeux complexes pour les salariés. *Economie et Statistique*, 339-340, 243-255.
- Hoc, J. M., & Darses, F. (2004). *Psychologie ergonomique : tendances actuelles*. Paris : PUF.
- Jourdan, M., & Theureau, J. (2002). *Charge mentale : notion floue et vrai problème*. Toulouse : Octarès.
- Landert, C., & Brägger, M. (2009). *LCH Arbeitszeiterhebung 2009 (AZE '09). Bericht zur Erhebung bei 5'000 Lehrpersonen im Zeitraum Oktober 2008 - September 2009*. Zürich : Landert Partner.
- Leplat, J. (1976). Les facteurs déterminants de la charge de travail. *Le Travail Humain*, 40, 195-202.
- Leplat, J. (2000). *L'analyse psychologique de l'activité en ergonomie : aperçu sur son évolution, ses modèles et ses méthodes*. Toulouse : Octarès.
- Leplat, J. (2002). *Psychologie de la formation. Jalons et perspectives. Choix de textes (1955-2002)*. Toulouse : Octarès.

- Leplat, J., & Hoc, J. M. (1983). Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations. *Cahiers de psychologie cognitive*, 3, 49-63.
- Menter, I., McMahon, M., Forde, C., Hall, J., McPhee, A., Patrick, F., & Devlin, A. (2006). *Teacher working time research. Final report to the Scottish negotiating committee for teachers*. Glasgow: University of Glasgow.
- Montmollin, M., & Theureau, J. (2002). La notion de charge mentale est-elle soluble dans l'analyse du travail, la conception ergonomique et la recherche neuro-physiologique ? In M. Jourdan & J. Theureau (Eds.), *La charge de travail, concept flou et vrai problème* (pp. 19-23). Toulouse : Octarès.
- Papart, J.-P. (2003). *La santé des enseignants du primaire. Rapport à l'organisation du travail*. Versoix : Département de l'action sociale et de la santé.
- Pelgrims, G. (2001). Comparaison des processus d'enseignement et conditions d'apprentissage en classes ordinaire et spécialisée : des prévisions aux contraintes. *Revue Française de Pédagogie*, 134, 147-165.
- Pelgrims, G. (2009). Contraintes et libertés d'action en classe spécialisée : leurs traces dans la motivation des élèves à apprendre des mathématiques. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 9, 135-158.
- Schümperli Younossian, C. (2010). *Ecole intégrative. Défis et perspectives pour l'école primaire genevoise*. Genève : Diplôme exécutif en action publique.
- Szekely, J. (1975). *L'évaluation de la charge mentale dans le cadre de l'étude et de l'aménagement des conditions de travail, Théorie, mesure, application*. Paris : INRS.
- Yinger, R. J. (1980). A study of teacher planning. *The Elementary School Journal*, 80(3), 107-127.

# Annexes

## Annexe I : Mandat du secrétariat général du DIP



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
La Secrétaire générale

### Mandat

#### Evaluation de la charge de travail des maîtres et maîtresses généralistes de l'enseignement spécialisé de l'office médico-pédagogique (ATE IV)

##### Contexte

En 2007 puis 2009, le Secrétariat général du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) pour mener (i) une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de l'enseignement général du secondaire I et II - projet ATE I - (mandat du 30 novembre 2007) et (ii) une analyse de la charge de travail des enseignant-e-s de la formation professionnelle - projet ATE II - (mandat du 27 avril 2009).

Ces deux mandats avaient pour objectifs communs d'identifier les facteurs structurels (par exemple, le nombre d'élèves par cours) et personnels (par exemple, le nombre d'années d'expérience professionnelle) susceptibles de déterminer des variations dans la charge de travail des enseignant-e-s, ainsi que de préciser les différentes composantes du temps de travail hebdomadaire de l'enseignant-e (temps de planification et de préparation, temps d'enseignement face aux élèves, etc.).

##### Considérants

- La révision des cahiers des charges qui a pour objectif de tenir compte des réalités de travail des maîtres et maîtresses généralistes de l'enseignement primaire ainsi que des maîtres et maîtresses généralistes de l'enseignement spécialisé menée en coordination entre la DRH du DIP, la DGOMP et la DGEP.
- La création de l'office médico-pédagogique et l'adoption de sa structure interne.
- La nomenclature mise en place avec la création de l'office médico-pédagogique.
- L'élaboration du cahier des charges des maître-sse-s généralistes de l'enseignement spécialisé.
- L'élaboration du cahier des charges des éducateurs/trices sociaux/sociales de l'OMP.
- La décision du Conseil d'Etat du 16 mars 2010 de mettre en œuvre l'annualisation du temps de travail.

La Secrétaire générale du DIP mandate le SRED, à la demande de la Direction générale de l'office médico-pédagogique (DGOMP), pour mener une analyse de la charge de travail des maîtres et maîtresses généralistes de l'enseignement spécialisé de l'OMP.

### Objectifs du mandat

Les objectifs attribués à la recherche ATE IV correspondent à ceux précédemment établis pour les recherches déjà réalisées sur le temps de travail des enseignant-e-s au niveau du secondaire I et II (ATE I) et de la formation professionnelle (ATE II).

Pour mémoire, ces deux mandats avaient pour objectifs communs :

- L'identification des facteurs structurels (par exemple, le nombre d'élèves par cours) et personnels (par exemple, le nombre d'années d'expérience professionnelle) susceptibles de déterminer des variations dans la charge de travail des enseignant-e-s.
- La détermination du temps de travail des enseignant-e-s en fonction des différentes composantes du temps de travail hebdomadaire.

En ce qui concerne ce dernier point, il s'agira ici de tenir compte des *cinq temps décrits dans la charte et le cahier des charges de l'enseignement primaire*, énumérés ci-dessous, auxquels s'ajoute un sixième temps (prestations éducatives). Ces six temps s'avèrent une base tout à fait pertinente pour évaluer la charge de travail des maîtres et maîtresses généralistes de l'enseignement spécialisé de l'OMP avec les ajouts ou distinctions mis en évidence.

1. Temps d'*enseignement* en présence des élèves pour les maîtres et maîtresses généralistes, au sein de l'enseignement spécialisé ou en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé en classe ordinaire.
2. Temps de *prestations éducatives* en présence des élèves pour les maîtres et maîtresses généralistes au sein de l'enseignement spécialisé ou en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé en classe ordinaire.
3. Temps de *gestion et planification du travail* (préparations, corrections, évaluations, travaux administratifs, organisation de camps, d'excursions, de manifestations, etc.) pour les maîtres et maîtresses généralistes.
4. Temps d'*entretien avec les parents* (réunions, entretiens, visites, etc. pour les maîtres et maîtresses généralistes).
5. Temps de *concertation* avec (i) les directions d'établissement, les enseignant-e-s (séances d'école, réunions de bâtiment, formation et collaboration commune) et (ii) les autres partenaires de l'école (autorité communale, association de parents d'élèves, service des activités parascolaires) pour les maîtres et maîtresses généralistes affectés dans une structure intégrée dans un établissement ordinaire, les regroupements de classes spécialisées.
6. Temps de *réflexion et discussion avec l'autorité scolaire de l'OMP ainsi que les partenaires de l'OMP* (conseils d'école, conseils de circonscription, temps de travail en commun, synthèses d'enfants) *et/ou avec toute personne mandatée dont les enseignant-e-s d'accueil des élèves intégrés en classe ordinaire.*

Les chercheur-e-s du SRED auront toutefois à tenir compte des spécificités de l'enseignement spécialisé, en particulier des différents contextes d'intervention et d'affectation des collaborateur-trice-s (centres médico-pédagogiques; regroupements de classes spécialisées; écoles de formation préprofessionnelle; classes intégrées) concernés par le présent mandat.

La DGOMP formule par ailleurs un certain nombre de questions spécifiques complémentaires pour lesquelles elle espère que la recherche ATE IV pourra amener des éléments de réponse.

1. Quelle est la répartition des charges de travail des maîtres et maîtresses généralistes qui travaillent à temps partiel ?
2. Quelle est la charge de travail mobilisée pour le projet d'établissement pour les maîtres et maîtresses généralistes affectés dans une structure intégrée dans un établissement ordinaire, les regroupements de classes spécialisées en particulier?

3. Quelle est la proportion de temps investie dans la formation continue organisée individuellement, au sein de la structure de l'enseignement spécialisé, ou par l'OMP ?
4. Quelle est la proportion de temps dévolue aux charges dites administratives relatives (i) à l'élaboration et la communication de documents d'évaluation des élèves et (ii) à la gestion des structures de l'enseignement spécialisé ?

**Fonctionnement / Méthodologie / Planification des étapes / Calendrier**

La DGOMP souhaite que les modalités de mise en œuvre de l'enquête soient précisées clairement, en ce qui concerne les éléments ci-dessous.

- Méthodologie utilisée (questionnaire, nombre d'enseignant-e-s concerné-e-s, nombre de collaborateurs-trices du SRED impliqué-e-s, etc.).
- Planification des étapes.
- Identification des risques.
- Plan des livrables.
- Plan de communication prévu.
- Retour de la part du SRED des informations attendues de la DGEP.

**Personnes de contact**

Mme Carola Vincent-Gatti, directrice opérationnelle pédagogique de l'OMP et M. Maurice Dandelot, directeur pédagogique de l'OMP.

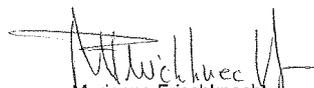
**Produit**

Rapport de recherche du SRED.

**Délai**

30 juin 2013

Date: 10.01.2013

  
Marianne Frischknecht

## Annexe II : Questionnaire

# ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT-E-S SPÉCIALISÉ-E-S (ATE IV)

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

(1) Êtes-vous :  une femme  un homme

(2) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous :

- moins de 25 ans  40-49 ans  
 25-29 ans  50-56 ans  
 30-39 ans  57 ans et +

(3) Depuis combien d'années enseignez-vous (en excluant les années de congé ou d'interruption de l'activité professionnelle) ?

- 5 ans ou moins  De 16 à 20 ans  
 De 6 à 10 ans  Plus de 20 ans  
 De 11 à 15 ans

(4) Dans quelle structure enseignez-vous ?

- Dans un regroupement de classes spécialisées  
 Dans une classe intégrée  
 Dans un centre médico-pédagogique (CMP)  
 Dans une école de formation préprofessionnelle (EFP)

(5) Quel est le niveau scolaire de la structure dans laquelle vous enseignez ?

- Cycle élémentaire  
 Cycle moyen  
 Cycle élémentaire et moyen  
 Secondaire I  
 Autre, précisez : .....

(6) Quel est le nombre d'élèves de votre classe/groupe ?

\_\_\_\_\_ élèves

**(7) Quel est votre taux d'activité ?**

- 100%
- 75%
- 50%
- Autre : \_\_\_\_\_ %

**(8) Quel est votre nombre d'heures hebdomadaires de décharges ?**

\_\_\_\_\_ heures

**(9) Effectuez-vous une ou plusieurs charges suivantes pour laquelle/lesquelles vous bénéficiez d'une indemnisation financière ou d'une décharge ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- Responsable pédagogique → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_
- Formateur/trice de terrain → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_
- Autre, précisez : ..... → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_

**(10) Travaillez-vous en duo pédagogique ?**

- Oui
- Non

**(11) Réalisez-vous des devoirs surveillés et/ou du soutien pédagogique hors temps d'enseignement ?**

- Oui → Nombre d'heures hebdomadaires : \_\_\_\_\_
- Non

## 2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

(12) Globalement, combien de temps avez-vous consacré durant cette semaine aux tâches suivantes ?

**Consigne : Veuillez ne pas tenir compte des tâches liées aux charges suivantes : formateur/trice de terrain, devoirs surveillés et/ou du soutien pédagogique en dehors du temps d'enseignement.**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	Heures Minutes						
a) Enseignement en classe / Ateliers							
b) Accueil scolaire							
c) Préparation et planification de l'enseignement							
d) Élaboration des évaluations							
e) Correction des évaluations							
f) Encadrement et animation d'activités éducatives							
g) Temps de synthèse en équipe							
h) TTC informatiques et fonctionnement de l'établissement							
i) Concertation entre enseignant-e-s [hors TTC et Temps de synthèse]							
j) Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement [hors TTC et Temps de synthèse]							
k) Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement							
l) Temps de réflexion et de discussion avec la DOP/ DSSI							
m) Entretiens avec les parents d'élèves							
n) Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement							
o) Surveillance des récréations							
p) Repas de midi							
q) Traitement de courriels, consultation de sites métiers (EIDEP)							
r) Tâches administratives							
s) <b>Autre, précisez:</b>							

### 3. PERCEPTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

(14) Estimez-vous que le temps que vous avez à votre disposition durant la semaine pour accomplir les tâches suivantes est :

Donnez une seule réponse pour chaque ligne.

	Très insuffisant	Insuffisant	Suffisant	Largement suffisant
Préparation et planification de l'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élaboration des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Correction des évaluations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement et animation d'activités éducatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de synthèse en équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation entre enseignant-e-s [hors TTC et Temps de synthèse]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement [hors TTC et Temps de synthèse]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP/DSSI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretiens avec les parents d'élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tâches administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(15) Depuis les cinq dernières années, estimez-vous que le temps que vous devez consacrer aux tâches suivantes :**

*Donnez une seule réponse pour chaque ligne.*

	A beaucoup diminué	A un peu diminué	Est resté le même	A un peu augmenté	A beaucoup augmenté
Préparation et planification de l'enseignement	<input type="checkbox"/>				
Élaboration des évaluations	<input type="checkbox"/>				
Correction des évaluations	<input type="checkbox"/>				
Encadrement et animation d'activités éducatives	<input type="checkbox"/>				
Temps de synthèse en équipe	<input type="checkbox"/>				
TTC informatifs et fonctionnement de l'établissement	<input type="checkbox"/>				
Concertation entre enseignant-e-s [hors TTC et Temps de synthèse]	<input type="checkbox"/>				
Concertation avec le reste de l'équipe de l'institution/établissement [hors TTC et Temps de synthèse]	<input type="checkbox"/>				
Concertation avec les autres partenaires hors équipe de l'institution/établissement	<input type="checkbox"/>				
Temps de réflexion et de discussion avec la DOP/DSSI	<input type="checkbox"/>				
Entretiens avec les parents d'élèves	<input type="checkbox"/>				
Échanges personnalisés avec les élèves hors du temps d'enseignement	<input type="checkbox"/>				
Traitement de courriels, consultation de sites métiers (ETIDEP)	<input type="checkbox"/>				
Tâches administratives	<input type="checkbox"/>				

**(16) Durant les cinq dernières années, estimez-vous que :**

*Donnez une seule réponse pour chaque ligne.*

	A beaucoup diminué	A un peu diminué	Est resté le même	A un peu augmenté	A beaucoup augmenté
votre niveau de stress professionnel	<input type="checkbox"/>				
votre degré de satisfaction au travail	<input type="checkbox"/>				
votre charge de travail	<input type="checkbox"/>				

**(17) Que pensez-vous des affirmations suivantes ?**

*Donnez une réponse par ligne.*

<b>Je suis prêt(e)...</b>	<b>Pas du tout d'accord</b>	<b>Plutôt pas d'accord</b>	<b>Plutôt d'accord</b>	<b>Tout à fait d'accord</b>
À mobiliser de l'énergie pour mon travail.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À m'intéresser à d'autres activités au sein de l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À collaborer avec mes collègues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À donner un coup de main si l'on a besoin de moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(18) Si vous aviez le choix, opteriez-vous à nouveau pour la profession d'enseignant-e spécialisé-e ?**

Oui

Non

**OBSERVATIONS ET REMARQUES GÉNÉRALES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





